

DEDICACE

Au terme de ce travail qui s'est réalisé dans des conditions parfois très difficiles, nos pensées vont vers Sandra, Chicco, et Fiston, que nous avons sacrifiés au bénéfice de notre formation. Qu'ils veuillent trouver, à travers ces lignes, non seulement une contrepartie de ce dont nous les avons privés, mais surtout un modèle de courage et de détermination.

« A l'époque où les démocraties occidentales, tentées par le triomphalisme libéral, et les grandes organisations internationales, cachent mal leur impuissance, parent leur mandat d'un appel à la préservation de décors démocratiques, au moment où des statisticiens établissent avec un grand sérieux des échelles à abscisses et ordonnées, sur lesquelles les PVD sont répartis en fonction de leur " performance " dans ce domaine, il y a lieu de se montrer méfiant à l'égard des présentations stéréotypées sur l'Afrique, continent présenté le plus souvent comme accablé de famines, de guerres et de dictatures ».

(J.C. WILLAME, L'automne d'un despotisme, Argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt, Paris, Karthala, 1992, p. 8).

AVANT-PROPOS

Si de nous, il peut rester quelque chose ici bas, après le passage du grand vent qui souffle au terme de notre passagère vie terrestre et qui emporte notre être dans l'au-delà, c'est bien les vestiges de ce que nous aurons fait.

S'il est vrai que rien ne peut s'obtenir sans effort, il reste cependant aussi vrai que le succès n'est pas le fruit de l'effort exclusivement personnel : car, il dépend également et surtout de la collaboration, des encouragements, des conseils et de la sympathie que les autres nous accordent.

C'est pourquoi, au seuil de ce travail sanctionnant l'aboutissement de plusieurs années de recherches et de privations, il nous revient l'obligance de présenter nos remerciements les plus sincères à notre promoteur, le professeur A-P. Frogner qui, en dépit de ses multiples occupations et de ses nombreuses charges au Département des Sciences Politiques et Sociales de l'Université Catholique de Louvain, s'est consacré entièrement à notre travail. Ses directives nous ont été d'un puissant soutien dans la réalisation de cette étude qu'il a guidée avec compétence et une attention soutenue.

Nous remercions également de tout notre cœur et avec notre profonde reconnaissance, le professeur Mathieu Kalele-Ka-Bila qui, au campus de Lubumbashi, nous a donné l'occasion et le goût d'entreprendre cette étude.

Une gratitude particulière va aux professeurs Rudolf Rezsohazy et M. Singleton, dont les conseils, remarques et suggestions ont été très déterminants pour ce travail.

Nous serions ingrat si nous passions sous silence l'apport remarquable des professeurs Evariste Boshab, Gaston Mwene-Batende et Wasso-Mbilizi qui ont consacré une partie de leur précieux temps à la lecture de cette étude.

Nos remerciements vont ensuite aux autorités académiques de l'Université Catholique de Louvain, pour avoir facilité notre tâche en mettant à notre disposition les moyens indispensables pour accéder au niveau des connaissances requises en vue de la présentation d'une thèse de doctorat.

A tous les collègues et amis, particulièrement à Messieurs Benoît Verhaegen, Omasombo-Shonda, Ngoma-Binda, Augustin Kioni, Daniel Ngoma, Tshima-Mvioki, Dominique Delvaux, Max Pierre, Jean-Claude Mubalama, Georges Carp, Saïdi Ngongo Lutete, Mpezo-Nzau, Jean-Claude Puati, Abp. Dr Joseph Buanga Mpongo, Clément Kuete, Prosper Akili-Miruh, Frédéric Mabasi, Gaston Osango, Nestor Makhuku, Robert Mfukidi-Banzadio, Umba di Lusala, André Shikayi, Jean François Tempels, Abbé Sébastien Pfuti, Abbé Nzau Toko, Moïse Cifende et Tanga-Bululu qui nous ont soutenu moralement dans l'accomplissement de notre tâche, nous disons grand merci.

Que notre aimable épouse, Saïdi Jacqueline, daigne trouver à travers ce travail scientifique la profonde affection que jamais nous n'avons cessé de lui témoigner. En elle, nous saluons les mérites d'une épouse digne et une mère affectionnée de nos chers enfants. Les fruits de cette recherche sont plus siens que nôtres. Ses remarques et le soutien maternel ont été pour nous un fusil de guerre, une réelle lance de chasse qui a déterminé notre marche vers la victoire.

Nous souhaitons que nos enfants prennent leur mère pour modèle et qu'ils continuent, avec tout ce que nous aurons mis à leur disposition, le travail commencé par nous, en espérant que, peut-être ils le fassent, pourquoi pas, mieux que nous.

Que feu notre père André Lelo et feu notre mère Albertine Makona que l'horrible mystère de la mort a brutalement arrachés à notre affection et qui n'ont pu profiter du fruit de leur patient labeur, récoltent par ces lignes l'expression de notre profonde reconnaissance pour les sacrifices consentis pour notre instruction.

Notre motivation reste enfin celle de servir notre pays dans le domaine des sciences politiques, où nous avons pu acquérir la compétence et l'expérience nécessaires au cours de nos études universitaires et de notre pratique dans l'administration publique.

INTRODUCTION GENERALE

1. Problématique

Il y a quelques décennies, R. Dumont écrivait un ouvrage dont le titre était devenu presque un slogan : " L'Afrique noire est mal partie "¹. Quelques années plus tard, Albert Meister produisit un autre intitulé "L'Afrique peut-elle partir ?"². Si certains auteurs se sont penchés sur la recherche de nouvelles utopies capables d'éclairer la marche chancelante de l'Afrique, d'autres, par contre, ont opté pour une " explication causale ". La recherche des causes du " mal africain " contraste avec celle des utopies porteuses d'espoir et annonciatrices d'un nouveau matin du monde. Nous considérons, quant à nous, que les deux démarches sont complémentaires dans la mesure où la critique constructive d'une situation implique d'une manière ou d'une autre un vœu d'en sortir.

A supposer que l'Afrique noire, et plus précisément la République Démocratique du Congo (l'ancien Zaïre), soit mal partie, la question qui nous préoccupe et qui constitue la cheville de notre travail consiste à savoir si elle peut se relever et à quelles conditions ? Se relever ! Il s'agit là de l'expression d'un vœu de liberté, de prospérité et d'autonomie.

La volonté du redressement suppose la prise de conscience de l'état des lieux et la mise sur pied des stratégies adéquates. Ce qui n'exclut pas la fausse identité et la fausse identification aussi bien de soi que de l'altérité. Autrement dit, la volonté d'une reconstruction nécessite l'articulation de la critique de la situation au vœu des valeurs démocratiques (liberté, justice, égalité, etc.).

En ce qui concerne l'analyse de la situation, quelle que soit l'approche adoptée - descriptive ou explicative - la prise en compte de l'état des lieux en tant

¹ DUMONT, R., *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Ed. du Seuil, 1962.

² MEISTER, A., *L'Afrique peut-elle partir ?* Paris, Ed. du Seuil, (Esprit/Frontière ouverte), 1966.

que réalité socio-historique se traduit toujours par "une grille de lecture"³. L'Afrique est ce qu'elle est, dira-t-on, à cause de la colonisation, des dirigeants ou encore de sa position stratégique dans l'économie mondiale. La grille de lecture utilisée permet, dans la considération d'une situation de crise, soit de faire les éloges de la colonisation⁴, soit de l'ériger en force du mal. Si la grille de lecture est utilisée d'une part pour **expliquer** la situation, la rendre plus intelligible aux yeux de la masse, elle sert d'autre part comme fondement de **légitimation** d'un processus par lequel les vœux d'un peuple seront exaucés.

Ainsi, voudrions-nous considérer une pratique appelée "démocratie à l'africaine" comme forme de vie ou, comme concrétisation d'un vœu de liberté, d'autonomie et d'avènement à soi par le régime de Mobutu, en vue d'en examiner la prétention à la légitimité et à la validité.

Notre considération de la situation est fondée sur la conviction selon laquelle l'homme est fait pour la liberté. Nous posons cette conviction sur l'a priori éthique de la liberté comme fondement de l'humain. Les institutions passeront, le vœu de liberté en tant qu'expression de notre humanité, persistera. Il s'incarne dans les institutions et ne s'épuise dans aucune. Par-là, nous reconnaissons que les institutions créées dans les sociétés humaines pour assurer le bien-être de chaque membre ne peuvent, même si elles portent les mêmes dénominations, être identiques. Ainsi, les institutions démocratiques diffèrent et ont toutes droit à la différence dans leur fonctionnement tout en restant identiques dans leur finalité : celui de rendre l'être humain épanoui dans l'exercice de sa liberté et

³ Nous pensons aux schémas organisateurs qui sont conditions de représentativité de tout ce qu'une société peut se donner, et dans ce cas précis, l'évaluation de la situation coloniale est fonction des enjeux de la nouvelle politique, du nouveau projet de société. La grille de lecture est en quelque sorte un « filtre culturel », une construction d'un outil d'analyse délimitant un certain regard posé sur la problématique présentée permettant, sur le plan idéologique et méthodologique, d'accepter, de rejeter ou de nuancer une situation, une action, ... C'est une lunette d'approche, médiation obligée dans l'appréhension et l'évaluation d'une situation, d'un fait.

⁴ TSHIBANGU-WA-MULUMBA, A., *Hommage à la colonisation*, Paris, Ed. Okem, 1987.

de ses profondes et légitimes aspirations. Nous pensons ainsi qu'une forme de démocratie inspirée de la culture africaine, congolaise, est possible.

La lecture de la situation au Zaïre durant la Deuxième République, nous permet de parler de la "démocratie à l'africaine" telle que proclamée par le Président de la République, **comme d'une pratique mystificatrice**, d'une dérive existentielle perpétuant l'œuvre de l'armada coloniale. Cette proclamation, tout en s'appuyant sur les méthodes de gestion utilisées durant la période de l'Etat Indépendant du Congo et de la Colonisation, a constamment **évoqué**, pour s'assurer une **légitimité** auprès des citoyens, les **traditions congolaises** comme **fondement** de son action politique. Certains concepts qui, dans la tradition congolaise, avaient des significations très importantes et des exigences lourdes de sens pour celui qui les portait, ont été utilisés dans le but d'accorder au chef suprême tous les pouvoirs et de lui asservir ainsi son peuple. Alors que dans la tradition africaine, le chef est identifié au **serviteur de son peuple**, la Deuxième République a effectué un renversement des rôles, faisant de l'esclave selon la tradition "un chef suprême" incontestable, se proclamant tel au nom de la même tradition. Il s'effectue ici une utilisation des concepts dans des contextes qui leur donnent une portée sémantique différente, diamétralement opposée sinon contradictoire à celle d'origine. C'est dans ce contexte que l'on utilisera ainsi le concept de "démocratie à l'africaine" pour maquiller verbalement un mode de gestion qui s'est révélé en réalité une **"dictature"**.

Dans une situation où le chef doit tout connaître et n'a de compte à rendre à personne, les conséquences de ses limites humaines ne peuvent tarder à se manifester. La politique de la Deuxième République s'est avérée être un géant aux pieds d'argile, "le stade suprême du néo-colonialisme". Le mauvais fonctionnement de l'instance politique du pays a entraîné dans sa chute l'économique et le social : le pays s'est ainsi trouvé dans une crise économique et sociale qui constitue un défi à relever par la population congolaise après le renversement de la Deuxième République.

En tentant d'analyser le mode d'explication et de légitimation de cette pratique dite " démocratie à l'africaine ", nous n'avons pas l'intention de nous insurger contre la personne de Mobutu, mais bien contre le système qu'il avait réussi à mettre en place⁵. Au contraire, nous partons de la conviction selon laquelle, la bonne compréhension des concepts - qui ont été vidés de leur contenu originel durant la Deuxième République - pourrait servir de fondement à la projection d'une nouvelle forme de vie qui permettrait aux congolais d'avoir en mains les rênes de leur histoire, d'être les artisans de leur société et de présider à leur destinée. Ainsi, en articulant l'aveu de la situation pendant la Deuxième République à l'aspiration à la liberté, nous pensons au passage d'une forme de vie (" démocratie à l'africaine " de la Deuxième République) à une autre - qui garantirait l'exercice des droits et obligations des citoyens. C'est en ce sens que nous proposons de reconsidérer la pratique du régime de Mobutu. Il serait, cependant, moins objectif d'affirmer que tout le régime Mobutu n'a produit que des effets négatifs. Nous sommes d'avis, à titre d'exemple, que ce régime a combattu, avec détermination, toutes les forces qui allaient dans le sens de la division du pays, en créant un sentiment remarquable d'unité nationale. La prise en charge théorique et pratique de la réalité socio-historique nous intéresse dans la mesure où le mal qu'elle a tenté d'éradiquer persiste, même après la chute du régime en question. Ce qu'on peut appeler "le mal

⁵ Nous tenons à souligner l'importance de la différence qu'il faut faire entre le niveau micro-dimensionnel (niveau des individus), le niveau méso-dimensionnel (niveau des ethnies et communautés) et le niveau macro-dimensionnel (niveau de l'institution). S'il est certes vrai que la personnalité et les options du chef de l'Etat en tant que personne peuvent peser dans la prise de décisions politiques engageant un pays, sa bonne volonté et ses désirs ne suffisent pourtant pas pour gérer toutes les institutions. En distinguant le niveau micro-dimensionnel du niveau macro-dimensionnel, nous voulons souligner le fait qu'il y a des conséquences de la gestion de l'Etat qui relèvent des défauts et de la structure du système plutôt que du manque de volonté de l'individu. Un individu peut être incapable malgré toute sa bonne volonté de changer la société. Cela pour dire que le mode de gouvernement mis en place après la colonisation, pose problème lorsqu'il s'agit d'individus, que ce soit Lumumba, Kasa-Vubu ou Tchombe. Notre propos ici n'est pas de développer une thèse comparative des implications de questions telles que : qu'en serait-il du Congo aujourd'hui si le chef de l'Etat eût été un autre homme que Mobutu ? Cette question, certes digne d'intérêt, nous éloignerait largement du champ de notre étude. Ainsi, croyons-nous, il faut plutôt tenir compte de la pression des intérêts internationaux, du contexte idéologique, ainsi que des alliances avec les pays idéologiquement, politiquement et économiquement liés à l'un des deux grands blocs de l'époque, le bloc USA-Europe de l'Ouest et le bloc des pays de l'Est. Pour le dire autrement, les alliances Nord-Sud ne pouvaient faire fi des antinomies Est-Ouest. En définitive, la question institutionnelle ne peut être écartée de la qualité des hommes appelés à animer les institutions. Les bonnes règles de gestion de la Cité ne peuvent fonctionner à la satisfaction de tous si les gouvernants n'ont pas le sens de l'intérêt général. Ceci pour dire que si Lumumba, Kasa-Vubu ou Tchombe avaient tenu les rênes du pouvoir pendant longtemps, le bateau du Congo **n'aurait** peut-être pas sombré, en raison de leur sens profond de l'Etat.

zaïrois" perdure et entame la vocation historique d'un peuple, celle de tendre vers un "plus être". C'est ce qu'on semble appeler "mobutisme sans Mobutu" ou "l'ethnie à l'assaut de la nation".

Le défi démocratique est donc à situer à trois niveaux.

- 1) **Micro-dimensionnel** : le respect de la dignité de chaque citoyen, sans tomber dans un individualisme outrancier ;
- 2) **Méso-dimensionnel** : faire revivre la solidarité incarnée de diverses communautés et reconnaître les spécificités de chaque ethnie, en évitant l'éclatement du pays en de multiples régions indépendantes ;
- 3) **Macro-dimensionnel** : faire du Congo un Etat de droit structuré en institutions reconnues autant à l'intérieur du pays que par la Communauté Internationale.

Le propos de notre travail n'est pas de considérer en soi le discours d'explication et de légitimation de la pratique dite " démocratie à l'africaine ". Nous voulons dégager une autre pratique, susceptible de relancer la question de l'apprentissage démocratique dans l'actuel Congo. C'est dire qu'à l'instar de Mobutu, qui a prôné l'authenticité comme philosophie de la différence, nous estimons que la démocratie n'est nullement un article d'importation. Elle ne peut être implantée dans le double sens de transplanter et d'adapter. Repenser la démocratie n'est pas tropicaliser un processus, une structure, en y ajoutant des "pierres d'attente", éléments tirés de la tradition africaine. Repenser la démocratie, c'est prôner un renouveau culturel dans l'actuel Congo, qui, à la différence de la philosophie de l'authenticité et de la "démocratie à l'africaine", institue l'espace public comme espace pour tous, considère les aspirations des individus comme base de légitimation de la nouvelle pratique démocratique en tant que forme de vie juste. C'est à ce renouveau que nous pensons quand nous nous posons la question relative à une issue favorable pour le Zaïre.

En d'autres termes, le choix qui a déterminé la présente démarche découle de la préoccupation de réfléchir sur le problème combien cardinal, de la compréhension réelle et profonde de l'essence politique de la démocratie. Nous avons en effet constaté que, depuis leur accession à l'indépendance dans les années 60, bon nombre de pays africains au sud du Sahara, dont la République Démocratique du Congo, ont continuellement chevauché entre multipartisme et monopartisme, à l'intérieur d'un système politique qui se voulait et se proclamait démocratique. Les trois régimes qui se sont succédé se situent dans cette mouvance.

Pour bien mener à terme cette entreprise, nous avons focalisé notre réflexion sur les points essentiels suivants : la problématique et les hypothèses de travail qu'elle implique, les techniques et les méthodes de recherches auxquelles nous avons eu recours.

En effet, s'il allait de soi, pour la plupart des dirigeants africains, « *pré-perestroïka* », que la démocratie pouvait très bien fonctionner avec un parti unique, cette conviction a plutôt été ébranlée depuis la chute de mur de Berlin en 1989. C'est que dans les sociétés occidentales modernes qui impriment à l'Afrique, en général et au Zaïre en particulier, une forme de vie dans tous les domaines, il est impossible de parler de "démocratie" sans penser directement à ce qui est tenu pour son pilier fondamental, à savoir la **liberté**, que nous posons, rappelons-le, comme **valeur éthique fondatrice**.

La démocratie ainsi conçue comme synonyme de la démocratie libérale, est ramenée au régime de libertés politiques. Or, la liberté politique, la plus fondamentale, pensons-nous, c'est la liberté de pensée, d'expression et de revendication des droits, à travers des associations politiques dénommées "partis politiques", ainsi que des associations syndicales.

Le parti politique constitue, dans les sociétés occidentales modernes, une donnée essentielle de la démocratie. Dans cette conviction politique libérale, il est acquis que la démocratie ne peut fonctionner qu'en présence de plusieurs partis, en compétition loyale et pacifique pour le pouvoir.

Pour être plus clair, notre préoccupation tourne autour d'une question principale et d'une question subsidiaire qui n'en est pas moins importante pour autant. **Le fond du problème, à notre avis, réside dans la question de savoir laquelle, entre la démocratie libérale occidentale et la "démocratie à l'africaine" est la plus appropriée à une gestion juste et humainement digne des hommes et des sociétés ?** Toute notre investigation visera à apporter des éléments de réponse à cette question principale.

Subsidiairement, nous nous demandons si, en versant à nouveau dans la redistribution actuelle de l'équilibre des forces, la République Démocratique du Congo, comme les autres pays de l'Afrique subsaharienne, ne risquerait pas de reproduire les mêmes mécanismes de justification et de rationalisation de la Deuxième République qui ont servi, à la fois, à couvrir les déficiences du système de parti unique et à incriminer les germes jugés diviseurs et distrayants de la démocratie pluraliste ?

Du reste, quel est le sens et quelles sont les institutions d'une démocratie réelle qui seraient à même de résister à la manipulation et à la mystification ?

Telles sont les questions que nous allons tenter d'éclaircir. Pour ce faire, nous avons envisagé une série de réponses provisoires, qui sont autant de pistes exploratoires, susceptibles de nous conduire à des réponses plus ou moins évidentes.

2. L'hypothèse

Notre réflexion a pris pour point de départ le concept de « la démocratie à l'africaine » employé par le régime de la Deuxième République pour pouvoir légitimer le mode de gestion de la chose publique. Ce concept base du régime de la Deuxième République fut présenté comme une réponse à l'approche coloniale antérieure, une volonté de s'affirmer par une philosophie de la différence. Nous entendons par là, la volonté d'être soi-même et d'organiser la société conformément aux principes des sociétés traditionnelles congolaises, en l'occurrence : idéologie de l'authenticité.

Pour saisir le fonctionnement de ce mode de gestion, nous avons pu recourir à l'histoire en partant des modes de gestion préexistants à savoir la gestion de l'Etat Indépendant du Congo et de la colonisation qui sont pour nous les modes déterminants qui ont influencé la gestion de la Deuxième République. S'il nous semble difficilement défendable de présenter les méthodes de gestion de la Deuxième République comme le produit (sinon le reflet) de l'époque léopoldienne, il nous serait par contre aisé de soutenir que chacune de ces périodes historiques susmentionnées (Etat Indépendant du Congo et la Deuxième République) est caractérisée par une gestion autocratique brassée chaque fois avec l'esprit politique propre à l'époque.

A partir de là, notre hypothèse de travail consiste à reconsidérer ce projet de société (« la démocratie à l'africaine ») en indiquant les facteurs de mystification qui ont constitué un frein à son accomplissement. Il s'agit d'une part, du projet de décolonisation, et d'autre part, de l'organisation de la société à partir de la compréhension que nous avons de nous-mêmes. Et, le projet n'a pas abouti à cause de la confiscation de l'espace publique par le Chef de l'Etat rendant par conséquent les institutions démocratiques obsolètes (parlement non fonctionnel, justice non autonome). Autre caractéristique à signaler dans la Deuxième République : l'accès et la gestion au pouvoir se sont fait selon des modalités et des

procédures qui n'ont de démocratique que la forme. La pratique démocratique a été présentée comme un mode d'organisation importé, en d'autres termes, l'importation de la démocratie en Afrique s'est accompagnée de certaines pratiques comme l'élection sans son esprit qui aurait dû permettre un choix entre candidats. On se trouve dans un processus d'élections sans choix ; on note l'institution d'un parti unique comme parti de rassemblement plutôt que d'un parti de conquête du pouvoir. Ce parti est devenu celui de la contrainte, de l'endoctrinement idéologique. Il a fini par se confondre avec l'Etat qu'il a assimilé. Les nouvelles pratiques sont plus stratégiques que politiques (des stratégies de maintien au pouvoir). Elles constituent des mécanismes d'acquisition et de contrôle des personnes et des biens qui jugulent la praxis démocratique.

Or, la démocratie suppose un mode d'acquisition, d'organisation et de gestion du pouvoir qui fait de l'Etat un centre d'ordonnement juridique capable de stabiliser la société. C'est dans ce sens que nous récusons le monopartisme comme voie obligée pour l'acquisition du pouvoir, parce que le sens même du mot parti est altéré. Certes, cette notion du parti politique acquiert un autre sens dans une société qui valorise l'harmonie dans la hiérarchie plutôt que la compétition pour l'égalité.

La question principale est celle de savoir comment jeter les bases d'une pratique démocratique au Congo (formulant les conditions de possibilité de son redressement politique et économique). Subsidiairement, se pose la question de savoir si « la démocratie à l'africaine » est possible et/ou si elle est réalisable ? Toute notre réflexion dans cette étude tentera de répondre de manière intelligible à ces questions de fond. Dès le départ, nous précisons qu'il ne s'agit pas pour nous de revenir au projet de l'authenticité ni à « la démocratie à l'africaine », mais bien de rechercher les bases d'un nouveau processus de démocratisation tout en sachant que la démocratie, bien que née dans une société donnée, et à un moment déterminé de l'histoire, s'est toujours incarnée dans toute société qui l'a adoptée en respectant son époque. Nous pensons que tout projet politique d'une meilleure gouvernance

doit présenter une pertinence avec des systèmes de références et d'expériences de la population et donc offrir un forum de débat, et d'équilibre préalable à toute décision et d'évaluation subséquente des politiques menées.

Cela implique préalablement, un travail d'analyse qui aboutit à une démarche de **démystification** dont le souci essentiel est d'éviter de voir non seulement le peuple congolais mais aussi toute l'opinion publique internationale se laisser une fois de plus enfermer dans une manipulation usant des mêmes mécanismes de **mystification**.

3. Proposition d'une recherche-action

L'avènement d'un espace démocratique comme espace pluriel de prise de parole et de participation à la gestion de l'Etat nécessite que soient repensés :

- La souveraineté du peuple ;
- Le statut du chef ;
- Les mécanismes inflexionnels de la pratique démocratique en vue de faire respecter les libertés publiques et conférer aux citoyens une " réelle liberté " ;
- Une philosophie des valeurs démocratiques comme soubassement idéologique ;
- Un assainissement global du milieu culturel, politique, économique et financier dans l'esprit démocratique.

4. Techniques et méthodes de recherche

Compte tenu du contexte historique de notre travail, nous avons été amenés à recourir à plusieurs techniques et méthodes de recherche.

Nous avons eu recours à la technique de l'observation documentaire, que d'aucuns appellent technique d'observation indirecte. Ainsi avons-nous consulté les pièces d'archives politiques et administratives, les périodiques, les journaux ainsi que les ouvrages et articles de revues scientifiques traitant de la vie politique, sociale et économique du Zaïre de 1965 à 1990.

L'élaboration de notre cadre théorique a eu comme support les ouvrages et articles théoriques et méthodologiques de la science politique et de la sociologie politique qui figurent dans notre bibliographie *in fine*. Dans le parcours de la littérature, nous avons fait appel à une analyse critique des documents consultés.

Ces différentes sources écrites devraient, normalement, être confrontées aux sources orales recueillies au cours des enquêtes sociologiques systématiquement menées auprès des "témoins privilégiés" de la période que nous examinons. N'étant pas sociologue de formation et nous trouvant dans l'impossibilité de nous rendre au pays en vue d'y procéder à ce type d'enquête, nous nous sommes limités à entreprendre en Belgique, des interviews libres auprès de quelques analystes politiques et connaisseurs du régime mis en place au Zaïre, le 24 novembre 1965. Nous nous sommes ainsi contentés des réponses fournies au cours d'entretiens libres. Les réponses suscitaient d'autres questions et la conversation se déroulait normalement. Un petit appareil enregistreur nous servait d'expédient technique en vue de recueillir fidèlement les idées de nos interlocuteurs.

Sur le plan des méthodes, nous avons eu recours, essentiellement, à la méthode de l'histoire immédiate et à la méthode dialectique.

La première, élaborée par B. Verhaegen, nous a permis de mieux appréhender, analyser et expliquer la problématique de notre sujet dans sa globalité. Selon cet auteur, l'histoire immédiate vise à une connaissance des sociétés contemporaines, sous l'angle politique, par l'application d'une méthode unifiant, jusqu'à un certain point, les démarches anthropologique, historique et sociologique. Elle étudie l'histoire vivante, qui suppose qu'une partie des acteurs et des témoins de la période considérée puissent encore être interrogée⁶.

Abondant dans ce sens, Marou souligne que : « la vérité de l'histoire immédiate repose toujours, en dernière analyse, sur cette correspondance très subtile qui s'est établie entre la structure du passé et celle de l'esprit qui le reconstruit, sur cette harmonie, sur cette réciprocité (...), c'est la tâche essentielle de l'histoire de dégager cet esprit collectif, de stimuler cette prise de conscience populaire du passé récent et du présent en cours, d'établir une harmonie entre la réalité et la conscience »⁷.

Dans la perspective de l'harmonie entre la réalité et la conscience, nous sommes d'avis que la conscience individuelle ou collective est le rapport entre les faits objectifs et la subjectivité.

Il en résulte la nécessité de respecter, en les adaptant à la réalité du milieu d'étude, les trois principes méthodologiques qui, selon B. Verhaegen, sous-tendent toute recherche basée sur la méthode de l'histoire immédiate, à savoir :

- d'abord, le chercheur doit être **engagé** personnellement, non seulement à l'égard de la pratique scientifique de la société savante qui l'a produit, mais surtout dans la pratique politique ;

⁶ VERHAEGEN, B., *Introduction à l'histoire immédiate*, Ed. Duculot, Sociologie nouvelle, Bruxelles, 1974, p.68.

⁷ MAROU, cité par Benoît Verhaegen, *op.cit.* p. 68.

- ensuite, la recherche est appelée à devenir une **œuvre collective**, impliquant la participation, à part entière, des membres de la société étudiée, et l'insertion réelle des chercheurs dans celle-ci ;
- enfin, cette intégration et cette participation doivent être recherchées **systématiquement**, en tenant compte du dépassement de la seule initiative du chercheur au niveau individuel⁸.

Nous croyons avoir répondu à cette triple exigence méthodologique. En effet, nous avons l'avantage, en embrassant notre sujet, d'avoir été personnellement **engagé** dans l'investigation, sous un double point de vue. Notre engagement vis-à-vis de la pratique scientifique de la société savante de l'époque, qui nous a académiquement produit. Puis, notre participation à la pratique politique, dès l'année 1980, à Kinshasa, comme Commissaire de Zone adjoint (Bourgmestre communal adjoint), successivement, des Zones (communes) de Ngaliema, de Kintambo et de Bandalungwa ; ensuite, au poste d'administrateur territorial d'Irumu et de Basoko dans la Province du Haut-Zaïre (Province Orientale), et enfin, comme Commissaire urbain assistant (Premier Bourgmestre Assistant) de la ville de Matadi dans la Province du Bas-Zaïre (Bas-Congo).

Le deuxième principe postule que la recherche est appelée à devenir une **œuvre collective**, impliquant la participation, à part entière, des membres de la société étudiée et l'insertion réelle des chercheurs dans celle-ci. En ce qui nous concerne, tout en recourant à la technique de l'observation dont nous avons parlé plus haut, nous avons été intégré, simultanément, à la société étudiée, étant donné que nous l'avons dirigée de 1980 à 1997. Nous sommes supposés avoir été nous même acteur et témoin du contexte socio-politique sous examen.

⁸ VERHAEGEN, B., *Op. Cit.*, p. 68.

Enfin, pour répondre au troisième principe de la méthode de l'histoire immédiate, rappelons notre recours à des techniques et à des attitudes de recherches adéquates. Aussi nous permettons-nous de gager que les résultats de cette investigation scientifique seront publiés, afin de les remettre aux acteurs historiques de la République Démocratique du Congo qui pourront en prendre connaissance et en assurer un suivi en vue de leur conduite et de leurs projets politiques.

Outre la méthode de l'histoire immédiate, nous avons eu recours également à la méthode dialectique. Celle-ci nous a permis non seulement de dégager l'influence des structures les unes sur les autres (influences réciproques), mais surtout de déceler le lieu d'origine et du développement des contradictions inhérentes à tout ensemble social.

Tout système social est, en effet, traversé par des éléments positifs et négatifs, postulant leur dépassement. Ceux-ci se structurent, se déstructurent et se restructurent, dans un processus constant de la recherche des solutions aux oppositions et aux conflits marquant une totalité sociale concrète.

La méthode dialectique nous a ainsi permis de découvrir l'aspect conflictuel des faits et événements liés au système politique monopartiste de la Deuxième République du Zaïre. Face à ce mode de gestion politique, des forces de résistance sont apparues. Le régime en place à l'époque avait mis tout en œuvre pour réduire certains (hommes politiques, étudiants et l'Eglise catholique) au silence. Nous analysons, dans notre travail, les contradictions internes qui ont été à la base de ces oppositions au régime autocratique qui fait l'objet de notre étude.

Cette voie d'approche fondamentale a inspiré toute notre recherche démystificatrice, nous aidant à détecter, du premier au dernier chapitre de notre travail, les multiples contradictions entre les discours et les faits, les apparences et la réalité, les discours officiels et les discours officieux.

Nous montrerons, par exemple, que les discours officiels des mêmes acteurs politiques, à des époques historiques différentes, constituaient une superstructure idéologique, qui se voulait socialiste africaine, à partir d'une infrastructure qui était, quant à elle, capitaliste.

La même méthode nous a permis de mettre en lumière les faiblesses épistémologiques des doctrines et des théories qui furent élaborées en vue d'asseoir scientifiquement la thèse d'une " démocratie à l'africaine ", considérée par leurs auteurs comme différente de la démocratie occidentale. Notre tentative de démystification demeure, somme toute, un effort de déconstruction des slogans, des justifications, de légitimation et de mise à nu des mythes populistes au travers desquels le pouvoir a savamment orchestré et vicié les réalités socio-politiques, en vue de leur conférer une allure démocratique, apparemment et moralement acceptable, dans une perception micro-dimensionnelle.

5. Limites et divisions du travail

Ainsi circonscrit, notre dissertation comportera, dans sa structure, trois parties. Nous allons survoler la période allant de l'Etat Indépendant du Congo à l'époque coloniale comme terminus *a quo*, parce que cette période a marqué, de manière primordiale, notre comportement et notre mentalité dans la gestion de l'Etat. Ce parcours historique constituera la première partie de notre dissertation. Il jette un regard rétrospectif sur la situation du pays durant les périodes de l'Etat Indépendant du Congo et de la colonisation. Nous ne nous lançons pas ici dans une entreprise historique de restitution de ces périodes telles qu'elles ont été vécues. Notre but est de déceler, grâce aux témoignages recoupés, par certains documents écrits et par des vestiges datables, des éléments qui ont déterminé de façon particulière la période de la Deuxième République. Les périodes de l'Etat Indépendant du Congo, ainsi que la colonisation vont en constituer la toile de fond.

Dans la deuxième partie, nous allons mettre en évidence les façons de faire qui ont survécu sous le régime Mobutu. En analysant les méthodes mises au point lors de la Deuxième République pour confirmer le pouvoir, l'on se rend compte que ces méthodes, bien que présentées comme des démarches constitutives de la démocratie à l'africaine, existaient sous une forme quasi identique lors des périodes de l'Etat Indépendant du Congo et de la colonisation. Il s'agit essentiellement de l'utilisation excessive des moyens de repression et de l'éloignement des citoyens de la gestion de la chose publique. En plus de ces survivances (de l'Etat Indépendant du Congo et de la colonisation), la Deuxième République a apporté un cachet inédit à sa manière de gérer le pays : « l'ethnie à l'assaut de la Nation ». Nous considérons à ce niveau l'année 1990 comme le terminus *ad quem* de la Deuxième République, parce que d'importantes décisions politiques nouvelles ont été prises en cette année, dans le cadre de l'orientation de la politique générale du pays.

Développée dans une perspective prospective, la troisième partie va constituer une tentative de réponse à cette situation de blocage politique dans laquelle le Congo sombre aujourd'hui encore. Le premier chapitre porte sur la démocratie à l'africaine comme réponse à l'articulation d'un aveu de la situation à un vœu d'une forme de vie "bonne et juste". On y dégage la pertinence de la réponse et de ses conséquences. Cette partie tournera autour de deux moments. Le premier constitue une esquisse de l'essence de la démocratie. Nous y dégageons les valeurs susceptibles de vivifier la culture africaine en vue d'un renouveau démocratique. Ce renouveau démocratique, nous semble-t-il, doit être appréhendé comme la conjonction des valeurs démocratiques avec la culture africaine ou l'apport de l'essence de la démocratie à la gestion africaine de la chose publique. Ce débat est intéressant sinon capital ! D'autant plus qu'il est présent dans la question de la rencontre entre l'Occident et l'Afrique. Le deuxième suggère des voies praticables de la démocratisation. Nous articulons pour une nouvelle fois, l'aveu de la situation au vœu d'une forme de vie "bonne", compte tenu des valeurs démocratiques qui nous viennent d'ailleurs. L'emprunt n'est pas une démarche

honteuse, pourvu qu'il soit assumé et qu'il ne lamine pas la culture de base au point d'entraîner une déchéance culturelle et ontologique.

Dans la conclusion, nous proposerons des stratégies susceptibles de faire aboutir nos efforts d'édification et de consolidation d'une véritable démocratie en République Démocratique du Congo et en Afrique.

Vous remarquerez, par ailleurs, que nous parlons tantôt de la République Démocratique du Congo, tantôt du Zaïre, il s'agit simplement de respecter l'historicité des faits.

PREMIERE PARTIE :

**LES PRESUPPOSES DE LA CONCEPTION DU POUVOIR
DANS
LA DEUXIEME REPUBLIQUE
DE L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO
A LA COLONISATION BELGE**

PREAMBULE A LA PREMIERE PARTIE

Le recours à la période de l'Etat Indépendant du Congo et à celle de la colonisation est important pour fonder en raison les ruptures et continuités de la trajectoire historique du Congo quant aux méthodes et au processus de légitimation du pouvoir. Il convient de souligner qu'en matière de légitimation de la nouvelle pratique politique (une démocratie à l'africaine), le régime Mobutu a dû recourir à trois sources ou plus :

1° Il a proposé d'abord une certaine lecture de la période pré-coloniale qui en constitue un axiome à partir duquel il a pu déduire logiquement et valablement l'état de fait de la Deuxième République. Selon cette lecture, la période pré-coloniale est celle de la confusion entre le niveau micro et le niveau macro-dimensionnel (individu et institution sont confondus, E.I.C.), la négation de l'homme noir en tant qu'homme, la réduction de sa culture et la présentation de l'homme blanc comme modèle (d'où Mundele) d'humanité, de civilisation, etc. La grille de lecture des événements est présentée comme cautionnant les institutions de tous les citoyens, la culture populaire. La reconnaissance et l'acceptation de la grille proposée constituent une manière de fonder idéologiquement l'adhésion de l'ensemble des citoyens à la théorie politique légitimant le pouvoir en place.

2° Une autre source de légitimation de la nouvelle pratique politique, c'est la revalorisation des traditions ancestrales jugulées par la colonisation. Le recours à ces traditions, acceptables dans la majorité des cas, vise également à mettre en évidence, compenser, d'une part des méfaits de la période pré-coloniale : non-respect des coutumes et des institutions des autochtones, impliquant donc l'affirmation de leur incapacité de se donner une loi, de s'autodéterminer. D'autre

part, il ouvre la nouvelle perspective et se donne comme condition de possibilité d'un agir politique créateur, d'une réconciliation avec son univers propre et de la reconstitution de la mémoire devant porter un autre type d'avenir.

3° Enfin, une autre source que nous pouvons indiquer, c'est la période allant de la proclamation de l'indépendance à l'avènement de Mobutu. Cette période pré-Mobutu est présentée comme celle de la crise généralisée, de l'inconscience et l'immaturité de la classe politique congolaise. Cette lecture combinée aux grilles précédentes justifie l'avènement de Monsieur Mobutu, comme sauveur, bâtisseur, pacificateur, etc. Cette assignation fonctionnelle relève de l'alchimie idéologique combinant le réel et l'idéal (des concepts abstraits). Le réel puise dans la culture populaire sur laquelle le pouvoir se fonde pour susciter l'adhésion et justifier l'avènement Mobutu dans un mélange de violence et l'achat de conscience par des pratiques de récompense.

La compréhension de la pratique dite "démocratie à l'africaine" en tant que mystification de la gestion de la chose publique requiert la considération de la grille de lecture du pouvoir en place de la situation pré-coloniale et pré-Mobutu. C'est en reconstruisant ce discours que nous pouvons dégager les ruptures et les continuités quant à la pratique de l'acquisition, la différenciation et gestion des sphères relatives aux mécanismes institutionnels. Continuités se dégageant dans le fait que la période "d'avant l'indépendance" s'est avérée équivalente à la période "d'après l'indépendance" : le paternalisme belge revu et corrigé finit par ériger la nation en grande famille du Mouvement Populaire de la Révolution avec un seul père, un seul chef, etc. Rupture dans le fait que la révolution était devenue non seulement comparaison mais substitution des colons blancs par leurs collègues noirs plus racistes que leurs prédécesseurs.

En combinant les différentes sources et grilles de lecture, il nous semble que nous pouvons non seulement rendre compte des ruptures et des continuités mais aussi et surtout de la machination idéologique altérant la réalité sociale au profit

d'une minorité et cautionnant l'imposture du langage : en appelant la dictature, démocratie spécifiquement et exclusivement congolaise, démocratie étayée sur les phénomènes naturels : vous avez quatre saisons, nous en avons deux.

Si l'on considère les réalisations positives de la colonisation, c'est-à-dire une gestion basée sur la scolarisation, l'évangélisation, la politique de grands travaux axés essentiellement sur la construction des hôpitaux, des routes de dessertes agricoles et édifices publics, - en revanche, - la Deuxième République de Mobutu a négligé ces aspects importants de politique sociale, spirituelle, d'infrastructure et d'équipements, de développement et d'entretien. En effet, durant cette époque, la société nationale était devenue exsangue ; et avait perdu toute perspective d'avenir.

Il y a lieu de rappeler que la Première République s'est dissoute dans une anarchie généralisée qu'une sorte de mandat onusien a tenté de limiter. La Deuxième République, par contre, celle de Mobutu, s'est installée d'abord sur une reprise d'autorité, puis d'exploitation en coupe réglée des ressources extraordinaires du pays; le volet social (santé, éducation, protection et promotion du travail, sécurité sociale, politique démocratique, primauté du droit) a complètement disparu des "sollicitudes" du pouvoir. Quant à l'infrastructure, à part quelques réalisations de prestige, elle a été largement détruite et reste un souvenir archéologique.

Le seul héritage de la période coloniale sera les références spirituelles largement africanisées, les références aux anciennes métropoles comme lieux idéaux, les langues du travail et de références juridiques de ces métropoles, références juridiques qui sous le coup des vagues d'anarchies ne correspondent plus qu'à des patrimoines, des gesticulations juridiques n'ayant plus rien à voir avec un Etat de droit.

Tout s'est passé comme si seul un apport matériel par ailleurs remarquable était transmis, en revanche, il y avait rupture dans les références mentales profondes : on se trouvait avec des coquilles d'apparences mais sans références.

Sans émotion de notre part, nous pensons que cette mise au point permettra à nos lecteurs, bien que n'étant pas nous-même historien, à mieux comprendre le choix de la lecture des événements historiques de la période de l'Etat Indépendant du Congo et coloniale. C'est dire que nous n'avons aucune prétention de personnaliser le débat ni d'attribuer et/ou d'inculper certaines personnalités ayant joué un rôle majeur à cette époque. Mais notre objectif fondamental reste celui d'éclairer le processus de la construction idéologique et de légitimation de la "démocratie africaine".

Face à cette évidence, nous n'avons fait que montrer comment on a construit la réalité politique par la mystification et/ou par la désinformation qui a pour but de faire accepter une certaine pratique politique. On ne peut cependant se défaire de l'idée de fabrication des références et d'une certaine mythomanie. C'est le lieu où se rejoignent représentation individuelle et phénomène psychologique liés à l'exercice quasi absolu du pouvoir.

INTRODUCTION

En abordant cette partie du travail qui consiste à restituer une partie de l'histoire du Congo, notre but est de mettre en évidence les techniques de gestion de l'Etat qui ont marqué ces deux périodes, l'Etat Indépendant du Congo et la Colonisation, pour effectuer un rapprochement entre ces techniques et celles utilisées dans la Deuxième République. Ainsi, le concept souvent brandi durant la Deuxième République de "démocratie à l'africaine" est en fait, un concept utilisé pour légitimer le pouvoir aux yeux de la population et des partenaires extérieurs. Pour nous, cette "démocratie à l'africaine" semble bien plus apparentée aux méthodes léopoldiennes et coloniales qu'à la tradition congolaise sans que nous puissions déduire de cette impression un lien de causalité historique. En revanche, il y aura un certain transfert psychologique lié à l'expérience qu'auront vécu les premiers acteurs politiques congolais de la dernière période coloniale avant l'indépendance.

Avant de devenir une colonie belge, le Congo fut un territoire créé par Léopold II avec le concours de l'explorateur Henry Morton Stanley. Ce territoire, acquis grâce à son habileté exceptionnelle, appartenait à Léopold II à titre personnel. Sa gestion de ce vaste territoire fut orientée principalement vers la maîtrise de l'exploitation des matières premières qui donna toute son importance à cette région alors mal connue et qui parut d'abord moins intéressante aux yeux d'autres pays engagés dans l'aventure coloniale. Plusieurs témoins qui ont vécu cette période ou, des historiens qui l'ont étudiée, sont unanimes pour reconnaître une manière de gouverner et de gérer le pays dans un mélange de violence et de bienfaisance. En vue de domestiquer ou pour soumettre les autochtones dans ce territoire qui se révéla porteur de grands enjeux économiques, le Roi Léopold II mit

en place une administration publique vouée à la rentabilisation des terres, des forêts et des eaux.

Devenu colonie belge, l'Etat du Congo va se situer dans la continuité de ce que son Souverain avait commencé. Présentée comme œuvre de civilisation, la colonisation va transformer le Congo en colonie d'exploitation. Pour parvenir à la finalité de se fournir en produits dont la métropole avait un impérieux besoin, les agents coloniaux au Congo ont renforcé l'autorité publique et diversifié les instruments de contrainte⁹.

Cependant, contrairement à l'Etat Indépendant du Congo, la colonie va bénéficier des modifications importantes que certaines structures dont, l'Eglise, vont porter à leurs actions sur le territoire et des mutations profondes que va subir le contexte international, le souffle des indépendances dans plusieurs pays et les querelles communautaires dans la métropole. L'Eglise qui, jusque là, était l'alliée du colon perçoit sa mission différemment. Pour elle, la colonie est un lieu où elle doit exercer sa mission de salut, lequel se traduira dès lors, par des œuvres de charité comme l'éducation et la santé. La création des écoles primaires, des écoles moyennes et des séminaires par l'Eglise permettra ainsi au Congo d'avoir sa première génération d'intellectuels. Cette élite va se mettre tant bien que mal à s'organiser. La domination belge au Congo perd ainsi, progressivement, de son intensité à la suite d'une part, des querelles communautaires en Belgique, et d'autre part, de l'action de cette jeune élite congolaise qui commence à ouvrir les yeux autour d'elle, et qui apprend ce qui se passe ailleurs. Le souffle des indépendances qui a déjà atteint beaucoup de pays africains et l'Inde va aussi retenir l'attention de la jeune élite noire de la colonie belge.

⁹ Voir à ce sujet pour des précisions éclairantes: EMGBA MEKONGO, L., *Afrique sans foi ni loi, Mort aux droits de l'homme*, Paris, Ed. La Bruyère, 1990.

Sans s'y attendre, la Belgique se trouvera devant une réclamation énergique et déterminée de l'indépendance à laquelle cette élite n'est pas du tout préparée. Dans la précipitation, et sans un programme progressif et clair de passation de pouvoir, devant ces jeunes politiciens autodidactes, maladroits et inexpérimentés, sans projet clair et précis de l'après indépendance, mais déterminés, ayant pour atout la fougue de la jeunesse, la Belgique est obligée d'accorder l'indépendance au Congo. Les conséquences de cette inexpérience ne vont pas tarder à se manifester. Les jeunes politiciens congolais arriveront difficilement à un compromis entre les différentes tendances pour pouvoir bien gérer le pays. Cette difficulté caractérisera l'histoire du pays jusqu'à nos jours. Le compromis pour la recherche du bien-être des citoyens sera difficile à obtenir entre les partis en présence dans la course au pouvoir. L'indépendance sera octroyée dans une situation de crise divisant les Congolais. La crise communautaire belge aura pour retentissement au Congo les oppositions claniques et tribales parfois datant de la période coloniale à l'instigation des agents coloniaux. Au niveau gouvernemental, le jeune Etat connaît des crises politiques entre le Président de la République, Kasa-Vubu et le Premier Ministre, Lumumba. Ces crises déboucheront sur un coup d'Etat militaire qui amènera au pouvoir Joseph Désiré Mobutu, Lieutenant Général des forces armées congolaises. Ce dernier sera l'artisan incontesté de la Deuxième République dont nous parlerons dans la deuxième partie.

Cette première partie sera divisée en deux chapitres. Le premier sera consacré à l'Etat Indépendant du Congo, sa création et sa gestion, tandis que le deuxième se penchera sur la situation durant la colonisation pour déboucher sur l'indépendance.

Chapitre 1^{er} : DE L'EXERCICE DU POUVOIR DANS L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO

Introduction

La lecture de l'histoire consacrée à cette époque révèle une appréciation controversée de l'œuvre du Roi Léopold II dans l'exercice de son pouvoir dans son Etat Indépendant du Congo. Il est évident que la réputation de Léopold II fut d'abord constructive. L'on a souvent parlé de lui en termes d'un roi humaniste qui a libéré son Etat des esclavagistes et introduit les missionnaires dont les œuvres de charité ont été remarquables sur le plan social.

"La région du Congo où les trafiquants arabes ont exercé d'abord leur commerce criminel, fut le Maniema. Le plus fameux de ces esclavagistes était Tippo-Tip, lui-même métis et originaire du Zanzibar. Très riche et disposant d'un grand nombre de fusils, il était rapidement devenu le chef des arabisés du Maniema"¹⁰.

"L'Etat Indépendant, ne disposant pas en ce temps-là de troupes suffisantes, ne pouvait empêcher ces crimes d'une façon entièrement efficace. Il fit cependant quelque chose"¹¹. "En premier lieu, Léopold II fit nommer Tippo-Tip gouverneur de district des Falls; en retour, Tippo-Tip s'engageait à faire respecter l'autorité de l'Etat sur le fleuve et sur tous ses affluents et à empêcher les traitants de continuer leur odieux métier (1887)"¹². "En second lieu, pour stopper toute avance des Arabes, l'Etat construisit deux camps entourés de murs et munis de canons : l'un à Basoko, l'autre à Lusambo (1889-91). Plus tard, ces places fortes servirent de bases aux opérations antiesclavagistes"¹³.

¹⁰ BEEL, G., *Histoire du Congo, Formation de la Nation Congolaise*, Wesmael-Charlier C.S.A.) Namur, 1963, p. 46.

¹¹ Idem, p. 46.

¹² Ibidem, p. 46.

¹³ Ibidem, p. 46.

Mais un autre son de cloche résonne lorsqu'un jeune navigateur, travaillant pour une compagnie de navigation de Liverpool, remarque, qu'à leur arrivée à Anvers, les navires à vapeur de sa compagnie sont remplis jusqu'aux panneaux d'écouilles de cargaisons de caoutchouc et d'ivoire de grande valeur, tandis que pour rentrer au Congo, ces mêmes navires n'amènent que des officiers, des armes à feu et des munitions¹⁴.

En même temps, les auxiliaires de l'administration et de la force publique se livraient, dans la réalisation de leur mission de domestication, à des pratiques très peu respectueuses de la dignité des populations locales, devenues une main d'œuvre gratuite. Cette situation fut condamnée comme le montre le premier grand mouvement international pour les droits de l'homme du 20^{ème} siècle. Les diverses manifestations qui ont eu lieu contre l'esclavage au Congo, la lettre de protestation à propos de la situation au Congo signée entre autres par dix-neuf évêques, soixante-seize membres du Parlement, les présidents de sept chambres de commerce, treize rédacteurs en chef de journaux importants et tous les lords-maires du pays reçus par le *Times* de Londres¹⁵ témoignent de l'existence d'une situation horrible au Congo du roi Léopold II.

Cette double image a accompagné l'œuvre du roi Léopold II jusqu'au moment où il cède son Etat Indépendant à son pays la Belgique. Ce chapitre s'articulera autour de deux sections : la première analysera la raison d'être de l'Etat Indépendant du Congo, la deuxième les méthodes d'administration de cet Etat.

¹⁴ HOCHSCHILD, *Les Fantômes du Roi Léopold II, Un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1988, p. 12.

¹⁵ Idem, p.10.

Section 1. La raison d'être de l'Etat Indépendant du Congo

La création de l'Etat Indépendant du Congo ne fut pas le fruit du hasard. Si le roi Léopold II s'intéresse à l'expédition de Henry Morton Stanley en Afrique, c'est qu'il poursuit un but. Mais quelles sont les raisons qu'il avance pour convaincre ceux qui pourraient s'opposer à son projet ? Comment Stanley va-t-il s'y prendre pour obtenir un territoire ? Quelles en sont les raisons dénoncées par ceux qui ont étudié l'œuvre de Léopold II ? Comment, Léopold II en arrivera-t-il à fonder un Etat Indépendant ? Voilà de quoi nous allons parler dans cette section.

1.1. L'émancipation des peuples barbares et l'abolition du commerce des négriers

Pour obtenir un territoire dont il rêve, Léopold II n'utilise pas une voie directe. Il mettra en place un processus remarquablement piégeant et ses raisons seront toujours des raisons apparemment humanistes et humanitaires. Il s'intéresse personnellement à un explorateur dont les expéditions en Afrique ne semblaient attirer l'attention ni de la Grande Bretagne, ni de l'Amérique. Sa recherche d'une colonie rencontre les dépêches de cet explorateur téméraire qui voulait prospecter l'Afrique équatoriale et où nul n'avait encore mis les pieds. Les récits de Henry Morton Stanley et de Livingstone¹⁶ qui proviennent de cette partie de l'Afrique et qui ont ému les Européens à cause de la traite des esclaves vont retenir toute l'attention de Léopold II qui va utiliser la raison, en principe, humanitaire. Cette « Bonne » raison était la mieux indiquée pour obtenir un soutien du peuple belge qui n'était pas intéressé par la colonisation et pour écarter les convoitises des puissances sur le bassin conventionnel du Congo.

Le roi des Belges, fin diplomate, s'intéressera désormais à cette partie du continent et aux explorations qui s'y déroulent. Il organisera, dans le cadre luxueux de son palais royal, une grande conférence réunissant les personnages importants du

¹⁶ Voir à ce sujet Samuel H. Nelson: *Colonialism in the Congo Basin 1880-1940*, Africa Series Number 64, Athens, Ohio, 1994.

monde de l'exploration, pour laisser passer ses ambitions d'obtenir un territoire, une colonie, sous prétexte des raisons humanitaires incontestables : " la localisation des routes à ouvrir successivement vers l'intérieur et des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices à organiser comme moyen d'abolir l'esclavage, d'établir la concorde entre les chefs, de leur procurer des arbitres justes, désintéressés ..." ¹⁷. Léopold II créa, lors de cette rencontre, l'Association Internationale Africaine pour atteindre son but. Cette association décida l'installation d'une chaîne de postes sur le territoire du bassin du Congo qui intéressait Léopold II et que personne ne réclamait.

Lorsque Stanley termine son expédition de l'est à l'ouest de l'Afrique et aura longé le fleuve Congo de Lualaba à l'embouchure, il rentre en Angleterre d'où Léopold II lui confie une tâche apparemment innocente d'exploration. L'intention de Léopold II est ainsi subtilement exprimée : "Je ne veux pas courir le risque (...) de perdre une bonne chance de nous procurer une part de ce magnifique gâteau africain" ¹⁸. Le désintérêt de l'Angleterre et de l'Amérique à l'expédition de Stanley vont lui donner une superbe occasion de le rencontrer et de lui proposer un accord de financement d'une entreprise scientifique au Congo. Stanley fut ainsi chargé par Léopold II de lui procurer un territoire en Afrique. Comment Stanley va-t-il s'y prendre ?

1.2. Les méthodes utilisées par Stanley

La mission de l'obtention du territoire qui portera le nom de l'Etat Indépendant du Congo fut exécutée par Stanley à l'aide de moyens spécifiques. Stanley fera usage des méthodes d'oppression. La manière dont il traite ses collaborateurs et les populations indigènes est assez tyrannique. Pour faire travailler ses hommes, Stanley recourt aux moyens coercitifs douloureux et épuisants. A ce

¹⁷ HOSCHILD, *op. cit.*, p. 60.

¹⁸ Ibidem, p. 75. Voir la note 28 de la troisième partie : Léopold à Solvyns, 17 novembre 1877, cité en partie dans Pakenham, Thomas, *The Scramble for Africa : the White Man's Conquest of the Dark Continent from 1876 to 1912*, p. 38, et en partie dans Ascherson, Neil, *The King Incorporated : Léopold II in the Age of Trusts*, p. 104.

sujet, il écrit à son ami à Bruxelles : " Les fers constituent la meilleure punition, ... car sans blesser, défigurer ou torturer le corps, ils infligent honte et inconfort "¹⁹. Le témoignage du mécanicien de vapeur nommé Paul Nève est, à ce propos, on ne peut plus clair. Malade, ce mécanicien donne les nouvelles de sa situation à sa famille. Il écrit : "Monsieur Stanley a pris grand soin de moi durant ces jours difficiles...le genre de soin qu'un forgeron met à la réparation d'un outil absolument essentiel qui s'est brisé pour avoir été trop violemment utilisé (...) les dents serrées par la colère, il cogne sans relâche sur l'enclume en se demandant s'il va devoir l'envoyer à la ferraille ou pouvoir l'utiliser à nouveau comme avant"²⁰. Le mauvais traitement que Stanley infligeait à ses ouvriers africains lui valut l'étiquette de *Bula Matadi* ou *Mbula Matari* qui signifie "Casse-Pierres". Cette expression ne quittera jamais notre pays depuis lors. Les agents de l'Etat étaient considérés non seulement comme les administrateurs ou les garants de l'application de la loi, mais également comme des agents du travail forcé.

Les Africains employés dans cette expédition comme les autres ouvriers de Stanley connaîtront aussi bien les travaux forcés que l'utilisation des moyens de répression d'une atrocité souvent fatale. Les noirs que Stanley exploite vivent quotidiennement un manque de respect évident. Les conditions de travail des porteurs avoisinent celles des bêtes. Dans certaines situations, Stanley se sert des noirs pour les travaux que même les bêtes ne sont pas capables de supporter. La remontée du fleuve Congo l'a été au prix des vies de ces porteurs²¹.

Le deuxième moyen auquel Stanley va recourir pour obtenir les terres sera la subtilité. Stanley va vite se rendre compte que les territoires qu'il vient de découvrir sont habités par des sociétés qui peuvent devenir un marché intéressant pour lui et pour son financier Léopold II.

¹⁹ Idem, p. 87. Stanley à Strauch, 12 juin 1881, p. 49.

²⁰ Stanley à Strauch, 12 juin 1881, p. 49.

²¹ Idem, p. 86.

Il va ainsi saisir cette opportunité pour créer un marché afin de tirer profit des biens dont la région regorge et obtenir un territoire pour Léopold II. Seulement, devant une population ignorante de tout ce qui se passait sous d'autres cieus, il serait difficile d'imaginer qu'un tel marché fonctionne selon des lois équitables. Les agents de Léopold II qui sont sur place au Congo, en commençant par Stanley, vont réaliser d'énormes bénéfices. Le premier objectif que Stanley se propose sera, pendant qu'il tente d'obtenir un territoire pour le roi Léopold II, de mettre au point ce marché qui va remplacer quasiment celui des négriers.

Stanley portait sur les Africains noirs un regard de mépris et l'objectif de sa mission était de faire de ces Africains nus et couverts de tatouage une clientèle. Lorsqu'il se mit à rassembler des terres pour Léopold II, Stanley obtint ces terres des chefs locaux quasi gratuitement. Près des grands rapides, Stanley note qu'il a pu acheter la terre pour un poste "en payant certains chefs au moyen d'une grande quantité de beaux tissus, de manteaux de laquais et d'uniformes aux galons clinquants, avec un vaste assortiment de divers articles de troc (...) sans oublier deux bouteilles de gin"²². Les chefs africains se trouvaient ainsi trompés dans une relation dont ils ne comprenaient pas grand-chose. Les Africains étaient ainsi dupés lorsque Stanley leur demandait d'apposer un X sur un document rédigé en langue étrangère et dans un jargon de juristes dont ils ne pouvaient rien comprendre. Le prix proposé aux chefs africains était toujours dérisoire. Ainsi, un accord fut-il signé par les chefs de Ngombi et Mafela le 1^{er} avril 1884. Pour une pièce de tissu par mois pour chacun de deux chefs soussignés, en sus du présent tissu en main, ils promirent de céder «librement» et de leur propre assentiment, en leur nom et en celui de leurs héritiers et tous leurs successeurs (...) ...la souveraineté et tous les droits de souveraineté et de gouvernement de tous leurs territoires (...) et d'aider, par des ouvriers ou autrement, tous ouvrages, améliorations ou expéditions " qui seront entrepris à n'importe quel moment et dans n'importe quelle partie de ces territoires. A travers l'Association créée à son initiative, toutes les routes et voies

²² STANLEY, *The Congo and the Founding* ..., t. I, p. 185.

d'eau traversant ce pays, les droits de lever un péage sur elles, et tous les droits de chasse, de pêche, d'exploitations minières et forestières devinrent la propriété absolue de Léopold II. Ce troc est à la fois un achat de la terre et de la main-d'œuvre qui s'y trouve. Il s'agit d'une exploitation totale, typique du 21^{ème} siècle.

Stanley finira bien par se rendre compte de l'envie de Léopold II d'avoir un territoire très vaste mais obtenu au prix ridicule. "...Le roi, ... faisait preuve d'une "énorme voracité en voulant avaler un million de mètres carrés au moyen d'un œsophage trop étroit pour un hareng"²³. Cette observation de Stanley suscite la curiosité de certains chercheurs sur les raisons réelles qui auraient poussé Léopold II à vouloir un territoire en Afrique : des raisons économiques et politiques.

1.3. Les raisons économiques et politiques

Les Etats puissants de l'époque sont allés à la conquête de nouveaux territoires dans le but d'élargir leurs espaces d'influence politique et de se trouver de nouvelles opportunités économiques pour renforcer leur position de puissants. Léopold II et la Belgique ne sont pas restés en dehors de ce schéma.

Contre l'avis général des Belges d'avoir des colonies, Léopold II offrira à son ministre des finances, opposant déclaré aux colonies, "son portrait serti dans un morceau de marbre provenant des ruines de l'Acropole, autour duquel était gravée l'inscription *Il faut à la Belgique une colonie*"²⁴. Léopold II s'est ainsi acharné à chercher une colonie pour la Belgique. L'expédition en Afrique lui donnera ainsi l'occasion de réaliser ce qu'il voulait : se doter d'un moyen d'enrichissement personnel et d'enrichissement de la Belgique. Il est étonné de voir que jusque là la Belgique n'exploitait pas le monde. Il voulait lui en donner le goût²⁵. Ses tentatives pour obtenir un territoire en Amérique latine furent sans succès²⁶. En 1875, Léopold

²³ HOCHSCHILD, A. *op.cit.*, p. 94, Cfr. Stanley à Sanford, 4 mars 1885, repris dans Bontinck, F. *Aux origines de l'Etat Indépendant du Congo ...*, p. 300.

²⁴ Idem, p. 52.

²⁵ Ibidem, p. 53.

²⁶ Ibidem. Léopold II fut intéressé à la province argentine d'Entre Rios et la toute petite île de Martin Garcia, au confluent de l'Uruguay et du Panama.

Il tente en vain de convaincre les Espagnols afin de leur acheter les Philippines. Ce fut une démarche vaine. A l'issue de cet échec, le roi cavalier décide alors de se tourner vers l'Afrique. Voilà ce qu'il écrit à ses fonctionnaires : "Pour le moment, ni les Portugais, ni les Espagnols, ni les Hollandais n'ont envie de vendre ... J'ai l'intention de découvrir en toute discrétion si quelque chose peut être accompli en Afrique"²⁷.

C'est ainsi que Léopold II analysera les "Actes de la société royale de géographie" afin de s'informer sur le continent et de suivre attentivement les expéditions des explorateurs blancs. Certains de ces derniers ont eu une assistance financière de sa majesté pour pouvoir continuer leur expédition²⁸.

Lorsque Stanley aura créé un territoire qu'il donnera à Léopold II, il faudra que ce territoire, jusque là terrain des missions scientifiques et humanitaires, dispose d'un statut auprès des Etats européens et américains.

1.4. La création de l'Etat Indépendant du Congo

La création de l'Etat Indépendant du Congo s'est faite grâce à l'habileté caractéristique de Léopold II. Se méfiant de l'intérêt que les pays européens commençaient à attacher à l'Afrique - à la rive nord du fleuve Congo, en face de Stanley s'installait déjà une colonie française - Léopold II se décide de protéger son royaume. Car, le roi des Belges s'imaginait la difficulté qu'il éprouverait à faire accepter le Congo par d'autres colonisateurs européens en tant qu'Etat Indépendant, appartenant à une personne. Il voulait ainsi que son Etat soit reconnu par une puissance qui entraînerait dans sa reconnaissance d'autres pays. Il dépêcha un émissaire auprès du Président américain Chester A. Arthur lui demandant "l'annonce officielle que le gouvernement des Etats-Unis (...) traite(ra) en drapeau

²⁷ Idem, pp. 56-57. Note 23, Léopold à Lambermont, 22 août 1875, cité dans ROEYKENS, P.A., *Les débuts de l'œuvre africaine* ... pp. 95-96.

²⁸ Ce fut le cas de l'explorateur écossais Verney Lovett Cameron qui manquait de fonds alors qu'il était le premier européen sur le point de traverser l'Afrique d'est en ouest. Voir HOCHSCHILD, A., *op.cit.*, p.57.

amical (...) l'étendard bleu à l'étoile d'or qui flotte désormais sur dix sept stations, de nombreux territoires, sept vapeurs engagés dans l'œuvre civilisatrice de l'Association et une population de plusieurs millions d'hommes "²⁹. Cette requête ne se fera pas sans certaines astuces de Léopold II qui laisseront croire au Président américain que le Congo serait un lieu de libre commerce où les Américains pourront jouir de tous les avantages. Les copies des traités que Léopold II avait signés avec les chefs congolais, qui seront présentées au Président américain, seront amputées des clauses qui accordaient le monopole d'exploitation du Congo au roi des Belges. Ainsi, les Etats-Unis furent les premiers à reconnaître les prétentions de Léopold II sur le Congo, prétentions présentées sous couvert de l'Association Internationale du Congo. Voici ce que les Etats-Unis déclarent officiellement : "Le gouvernement des Etats-Unis annonce qu'il comprend et approuve les objectifs humains et généreux de l'Association Internationale du Congo, qui administre, comme elle le fait, les intérêts des Etats libres établis là-bas, et il donnera l'ordre aux officiers des Etats-Unis, tant de terre que de mer, de reconnaître le drapeau de l'Association Internationale du Congo comme celui d'un gouvernement ami "³⁰. Léopold II s'assure ensuite la reconnaissance de la France à qui il accorde le droit de préférence sur le Congo. L'on reconnaît ici un Etat dont le gouvernement n'est pas encore clairement situé. Qui est le chef de ce nouvel Etat ? Quel est son gouvernement ? Toutes ces questions ne sont pas posées à ce niveau de l'histoire. Mais, l'Etat est reconnu.

Léopold II utilisera ensuite une stratégie subtile qui consiste à transformer les expressions "Etats indépendants" qui figuraient dans son document envoyé au Président américain en "Etats". L'Association Internationale du Congo devenait désormais un corps temporaire qui disparaîtrait une fois le travail accompli. L'entité qui allait être reconnue par de plus en plus de pays en 1885 se transforme peu à peu, en un territoire sous la protection bienveillante d'une société caritative à une colonie gouvernée par un seul homme.

²⁹ Idem , p. 97-98. Léopold à Arthur, 3 novembre 1883, ibid. pp. 135-136.

³⁰ Ibidem, p. 102. BONTINCK, *Aux origines de l'Etat Indépendant de Congo*.p. 201.

Les intentions de Léopold II ne sont pas restées, toutefois, insoupçonnées. Bismarck qui recevait le document publié par le roi des Belges dans lequel il réclame certains territoires abandonnés par l'Égypte et où l'esclavage continue écrit en qualifiant certaines affirmations du roi de "Duperie" et de "Fantaisies"³¹. A. Bismarck qui avait besoin de contrepartie, Léopold II promet, par le truchement de Gerson Bleichröder, -banquier de Bismarck, - de traiter des affaires bancaires et d'investir au Congo. Bien qu'ignorant le texte conclu entre Léopold II et les chefs africains, le chancelier allemand, comme le Président américain, recevait la garantie de la liberté de commerce au Congo en échange de la reconnaissance des frontières de l'Etat Indépendant du Congo tracées par Stanley pour le compte du roi des Belges.

A la conférence de Berlin où le Congo sera reconnu comme colonie règne une confusion. Les membres de la conférence pensent d'abord que le Congo est une sorte de colonie internationale, fondée par l'Association dont Léopold II était le président. Dans le chef de ces participants, il allait de soi que le Congo serait naturellement ouvert aux marchands de l'Europe entière. Comme la plupart des pays européens attachaient plus d'importance à la côte, le conflit qui se produisit fut de résoudre ce problème entre la France, le Portugal et Léopold II. Ce dernier reçut un territoire à l'embouchure du fleuve Congo et un territoire à l'endroit où il voulait construire un chemin de fer allant jusqu'au Stanley Pool. Le Bassin du Congo fut moins intéressant et Léopold II qui n'était pas présent à la conférence reçut un territoire plus vaste que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie réunies³²

Léopold II finit par se faire appeler "empereur du Congo" et ensuite, le souverain du Congo. On l'appellera enfin de façon plus adéquate "propriétaire" du

³¹ BONTINCK, *op.cit.* p. 104.

³² Idem, p. 108

Congo. Ainsi fut créé l'Etat Indépendant du Congo qui était la propriété privée du roi Léopold II. Comment cet Etat a-t-il été géré et administré ?

Section 2. De la gestion de l'Etat Indépendant du Congo

Nous allons, sous cette section, présenter les différentes caractéristiques de la gestion de l'Etat Indépendant du Congo, reconnu comme un Etat personnel du roi Léopold II. Comment le roi du Congo va-t-il gérer son bien et comment ses agents vont-ils administrer leurs sujets ?

2.1. Le pouvoir Souverain

Le pouvoir qu'exerçait Léopold II sur son royaume congolais était un pouvoir souverain. Il n'avait de compte à rendre ni à l'intérieur ni à l'extérieur quant à la gestion de son territoire. Le pouvoir de roi souverain de la colonie n'était pas partagé avec le gouvernement belge. La gestion du Congo surprenait aussi bien les ministres belges que l'homme de la rue. Par décret royal du 29 mai 1885, le roi nomme *Etat Indépendant du Congo* son nouveau pays, sous contrôle privé. Cet Etat a un drapeau bleu avec l'étoile d'or, et un hymne national, *Vers l'avenir*. A cinquante ans, Léopold II réussit à se fabriquer une colonie.

Ce décret aura pour première conséquence la destruction de la conception et des structures des pouvoirs locaux. Lors de ses expéditions dans cette partie de l'Afrique, Stanley rencontre les peuples rassemblés dans des royaumes, - sociétés à organisations élaborées, - et dans des sociétés sans structure officielle de gouvernement, le cas des Pygmées de l'Ituri.

Dans les sociétés à royauté, le roi était choisi par un conseil d'ainés, par des ancêtres qui lui apparaissaient en rêve, et finalement par des bêtes sauvages qui donnaient leur assentiment en rugissant lors d'une nuit durant laquelle le candidat

au trône était abandonné dans un lieu précis de la forêt tropicale³³. L'on voit bien que le pouvoir concernait aussi bien les habitants humains ainsi que l'environnement écologique et animalier. Avec l'Etat Indépendant du Congo, tous ces peuples se trouvent dépossédés de leur pouvoir et de leurs conceptions du pouvoir. Dorénavant, c'est à un chef qu'ils n'ont pas choisi, qu'ils n'ont jamais vu, qu'ils ne connaissent pas et qui reste loin d'eux qu'ils devront obéir.

L'Etat Indépendant du Congo fut ainsi administrativement créé à partir des postes fondés lors des expéditions de Stanley. Ces postes avaient à leur tête des Européens qui détenaient tous les pouvoirs. Dans les directives transmises à Stanley, un des subordonnés de Léopold II écrit : "Il est hors de question d'accorder le moindre pouvoir politique aux Noirs. Cela serait absurde. Les blancs mis à la tête des postes détiennent tous les pouvoirs" ³⁴.

Lorsque progressivement, l'on fait signer subtilement et de façon quasi frauduleuse des traités aux chefs africains afin qu'ils cèdent leurs terres à Léopold II, ceux-ci vont perdre à la fois leurs terres, leur droit à la souveraineté et leur droit de gouvernement de tous leurs territoires. Aujourd'hui, l'on jugerait de telles pratiques frauduleuses. Il s'agit d'usages généralisés à l'époque, de l'Amérique à l'Asie en passant par l'Afrique.

Comment ce pouvoir va-t-il se caractériser en comparaison avec l'esclavage qui avait été aboli ?

2.2. De l'utilisation des moyens de répression

Léopold II s'est retrouvé à un moment historique intéressant pour resserrer son emprise sur sa colonie. Il disposait d'un certain nombre d'outils qui allaient

³³ HOCHSCHILD, A., *op.cit.*, p. 94.

³⁴ Idem, p. 86. Strauch à Stanley, s.d., Stanley, *Unpublished Letters*, pp. 22-23.

permettre à quelques milliers d'hommes blancs travaillant pour le roi de dominer une vingtaine de millions d'Africains.

Plusieurs stations que Léopold II ouvre sur le réseau fluvial servent à la fois de base militaire et de lieu de collecte de l'ivoire. Les Européens disposent à cette époque des armes qui se chargent par la culasse et non par le canon. Ces armes permettaient de viser loin et de façon précise. Elles seront bientôt rattrapées par d'autres, celles à répétition : la carabine qui allait jusqu'à dix coups ou plus sans se recharger et la mitrailleuse. Admirant une mitrailleuse chez un fabricant, Stanley déclara que cette arme fournirait un service précieux pour aider la civilisation à vaincre la barbarie³⁵. L'arme à feu fut ainsi le premier moyen d'imposer un pouvoir.

Pour punir certains actes des Africains, Stanley usait de moyens particulièrement cruels. Il recourait à la pendaison et la flagellation à mort. Le groupe d'expédition de Stanley s'est comporté dans la campagne africaine comme une armée d'invasion. Les femmes et les enfants étaient souvent pris en otages pour forcer les chefs à fournir des vivres, et pour les raisons finalement futiles, on pouvait brûler les villages.

Le groupe d'expédition se transformait facilement en une armée qui n'hésitait pas non plus à se livrer à la chasse à l'homme³⁶. L'expédition à la recherche d'Emin Pacha, détenu par les Derviches au Soudan, s'est bien illustrée par ces actes hostiles à la population locale. Ces méthodes, utilisées lors de la conquête, étaient courantes dans la gestion de l'Etat Indépendant du Congo et assez communes à l'époque.

La colonie de Léopold II étant une colonie d'exploitation, les travaux forcés étaient le lot de tous les indigènes. Il fallait obtenir, en quantité déterminée par la

³⁵ HOCHSCHILD, A., *op.cit.*, p. 120 qui cite Globe, 19 janvier 1887, repris par F. MCLYNN, *Stanley : Sorcerer's Apprentice*, p. 146.

³⁶ Idem, p. 122.

majesté, tous les produits dont il avait besoin. Les indigènes étaient tenus à travailler dans des conditions particulièrement atroces pour pouvoir atteindre les objectifs fixés par le roi. Ceux qui n'y arrivaient pas ou rouspétaient étaient victimes des moyens de répression parfois fatals.

2.3. L'exploitation de l'ignorance

Celle-ci fut une voie utilisée par Stanley pour obtenir le territoire que le roi Léopold II convoitait. Il est difficile d'imaginer que les chefs locaux aient été bien informés des intentions de l'explorateur et de son financier. Les textes qui furent rédigés, et par lesquels les chefs locaux signaient la cession de leurs territoires et de leur souveraineté, l'étaient dans une langue qu'ils ne comprenaient pas et selon une procédure qui leur était inconnue. L'ignorance de leur droit ainsi que de celle des mécanismes dans lesquels l'histoire les plaçait rendait les Congolais plus fragiles. Ces textes étaient l'expression de conception complètement étrangères à l'univers et à la compréhension des chefs congolais. Ils ne leurs étaient du reste pas vraiment destinés, ils l'étaient aux autres puissances (Europe, Amérique du Nord). Eventuellement, ils seraient opposables aux chefs en cas de difficulté. Les Congolais étaient, dès lors, une proie facile pour une exploitation sans limites. Cette ignorance sera entretenue durant la période de l'Etat Indépendant du Congo. Il ne sera pas fourni d'efforts importants d'alphabetisation dans le but de l'émancipation de la population indigène, de la prise de conscience de ses droits ainsi que de la gestion des affaires publiques par les indigènes eux-mêmes.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, il apparaît clairement que l'Etat Indépendant du Congo n'était pas tellement une œuvre de civilisation philanthropique et humanitaire. Les raisons qui ont milité à sa création sont bien davantage d'ordre économique et politique. La réalisation de ces objectifs s'était effectuée à travers un mode de gestion autocratique, à laquelle les indigènes n'étaient pas associés. Les organisations coutumières variées des sociétés africaines ne répondaient à aucun des critères d'autorité publique. Sa majesté le Roi était le seul répondant devant l'opinion de puissantes nations européennes et américaines. Que deviendra cet Etat lorsque sa gestion sera confiée à la Belgique en tant qu'Etat ? Voilà la question que nous allons aborder au chapitre suivant.

Chapitre 2^{ème} : LA COLONISATION BELGE

Introduction

A cette étape de notre investigation, la question qui nous préoccupe concerne la gestion politique du pays que Léopold II vient de léguer à la Belgique. Comment la Belgique va-t-elle gérer politiquement sa colonie ? En d'autres mots, nous voulons énoncer les caractéristiques spécifiques qui ont marqué la colonisation belge dans la continuation de l'Etat Indépendant du Congo de façon à laisser à ce pays un héritage politique dont les traces apparaissent, de façon évidente, dans la gestion de la Deuxième République.

En vue de mener à bien notre analyse, nous avons jugé nécessaire de circonscrire certaines pistes de l'activité coloniale qui ont influencé le comportement des dirigeants congolais tant de la Première que de la Deuxième République dans la gestion de l'Etat.

Cette partie de notre dissertation va se déployer autour de deux axes. Le premier s'occupera de la politique générale de la colonisation, le deuxième se penchera sur l'avènement tardif de la vie politique chez les indigènes du Congo Belge.

Section 1. La politique générale de la colonisation

La gestion du Congo Belge, jusque dans les années 1950, a été essentiellement policière d'abord, et fortement bureaucratique par la suite. Ces deux caractéristiques expliquent bien, à notre avis, le retard pris par les autochtones à l'expérience d'une véritable vie politique.

Pour réaliser les finalités économiques fixées, Léopold II avait installé dans l'Etat Indépendant du Congo, un régime policier éminemment impitoyable. Tous les

moyens étaient bons pour atteindre les quotas de production des produits agricoles dont sa majesté avait besoin : le fouet, les villages brûlés, la déportation des villageois, la prise d'otages, les travaux forcés, les mains coupées de ceux qui n'arrivaient pas à produire la quantité de produit exigée³⁷. Les Congolais étaient ainsi maltraités pour réaliser l'œuvre d'exploitation dénoncée par les explorateurs de l'époque.

Hérité de la politique économique de l'Etat Indépendant du Congo (E.I.C.)³⁸, l'aspect policier a survécu jusque dans les années 1930 et, à un degré moindre, dans les décennies suivantes. Bien qu'à cette époque le Congo ait changé de maître, l'usage des moyens de coercition policière a continué : l'emploi, entre autres, du fouet et d'autres moyens humiliants. L'aspect positif qui pourrait être dégagé de la période coloniale, est qu'à travers les souffrances endurées, d'excellents services médicaux avaient fleuri presque partout et des campagnes d'immunisation avaient été lancées à vaste échelle pour déceler et combattre les épidémies, notamment la maladie du sommeil. Les statistiques artificielles reprises, dans une publication de l'Inforcongo en 1958 sont très significatives à ce sujet : 278.000 noirs avaient été examinés en 1930 et 6.550.000 en 1955³⁹. Cet effort sanitaire s'expliquerait aussi par le fait que la colonisation avait besoin non seulement d'une main-d'œuvre nombreuse et bon marché, mais aussi en bonne santé et vigoureuse.

Quant à l'accès des Congolais aux études universitaires, le gouvernement ne prête pas attention à cette question. Il ne créa aucune institution d'enseignement *ad hoc* avant 1954. Seule l'Eglise, dans le cadre de formation de son personnel ecclésiastique autochtone, autorisa certains Congolais, après une sélection particulièrement sévère, à poursuivre leurs études sacerdotales dans les grands

³⁷ HOCHSCHILD, A., *Les Fantômes du Roi Léopold II, Un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1998 ; (Congo démonstration, "Protest of christian England", Royal Albert Hall, Friday, November 19, 1909).

³⁸ Voir à ce sujet : CATTIER, F. *Etude sur la situation de l'Etat Indépendant du Congo*, 2^e édition, Bruxelles, Veuve F.Larcier, 1906. CHIBENDA, M.CH.S., "Aperçu historiographique sur la dépopulation dans l'E.I.C., dans le cadre de la politique économique léopoldienne (1885-1908)", in *Etudes*, Kisangani, ISP, UNAZA, CAP, Série A, N° 7, 1981, pp. 629-643. VAN ZUYLEN, P., *L'échiquier Congolais ou le secret du roi*, Bruxelles, 1959.

³⁹ *Le Congo Belge*, Inforcongo, 1958, I. p. 404.

séminaires. Il est vrai que quelques Congolais étaient partis, dans cette perspective, en Belgique et à Rome pour y continuer leurs études de philosophie et de théologie. Nous devons signaler que la politique coloniale de freiner les Congolais au niveau de la formation intellectuelle de second niveau n'a pas toujours eu l'approbation de toutes les couches de la population belge. C'est ainsi que sur l'intervention de quelques coloniaux progressistes influents, le Congo aura son premier universitaire autochtone du nom de Thomas Kanza qui partit pour l'Université Catholique de Louvain, en 1952.

L'Etat fut cependant tenté par l'Eglise qui devança le gouvernement en créant l'Université Catholique de Lovanium en 1954 à Léopoldville (Kinshasa). De fortes oppositions à cette création furent enregistrées dans les milieux coloniaux. En 1956, le gouvernement libéral, - socialiste répliqua à l'Eglise en créant l'Université Libre d'Elisabethville. Cette intervention rapide de l'Etat laissa quand même le Congo presque sans cadre universitaire à son accession à l'indépendance. De 1954-1959, l'enseignement secondaire délivrait moins de 200 diplômes d'humanités. Ainsi, en 1960, le Congo ne comptait que 30 détenteurs de grades universitaires, 466 étudiants dans les Universités de Léopoldville et d'Elisabethville, et 76 dans les Universités belges⁴⁰.

Le gouvernement colonial s'était donc limité, à la formation des auxiliaires dont il avait besoin pour l'exploitation de la colonie. Il en est résulté malheureusement que la masse était restée en majorité peu instruite. Les statistiques données par A. Lux au sujet du degré d'instruction à Luluabourg sont éloquentes à ce sujet⁴¹.

Pour nous résumer, deux faits ont marqué essentiellement la période coloniale : le maintien du régime policier dont l'origine se situe historiquement dans la gestion de l'Etat Indépendant du Congo et le maintien de la population dans

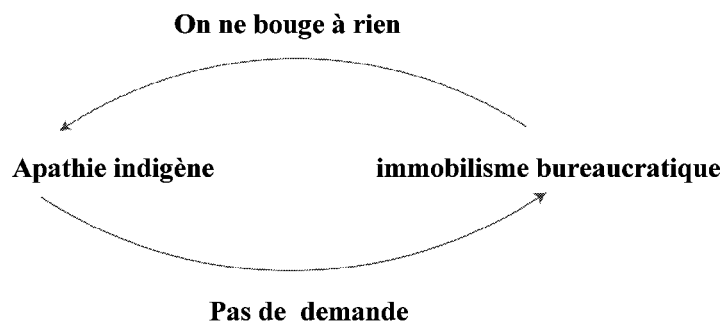
⁴⁰ Idem, p. 404.

⁴¹ *Le Congo Belge*, Inforcongo, 1958, I., p. 404.

l'ignorance. Du temps de l'Etat Indépendant du Congo, comme du temps de la colonisation, l'exploitation du Congo au profit de la métropole était plus importante que la relance de la politique réelle de promotion sociale et politique de la population congolaise. Tout porte à croire que l'exploitation fut l'objectif de la colonisation et non la civilisation et l'amélioration du standing de vie du peuple colonisé. Car, l'introduction du mouvement pour l'élévation sociale par l'instruction du peuple autochtone débute en tant qu'œuvre de charité et non en tant que reconnaissance du droit de ce peuple. Ce peuple était éloigné de toutes les instances de décision et de gestion qui le concernaient et dut donc subir toutes les décisions qui venaient de la métropole. Comment, après cette période, apparaît le paysage politique et social du Congo à son accession à l'indépendance ?

1.1. La situation à la veille et au lendemain de l'indépendance

L'histoire politique du Congo Belge montre que, d'une façon générale, l'opinion congolaise ne s'était pratiquement pas exprimée avant 1956. Cette situation avait laissé croire à l'apathie indigène et renforcé l'immobilisme de la bureaucratie coloniale. On s'est retrouvé dans la position classique et paradoxale des renforcements des convictions réciproques



On est en présence d'un véritable cercle vicieux :

- 1) Je ne donne rien parce que rien ne bouge

2) On ne bouge pas parce qu'il n'y a pas de demande

Chacune des parties pouvait ainsi justifier son attitude en mettant en cause l'attitude de l'autre.

Malgré cette façade d'immobilisme politique, et bien que la majorité de l'opinion coloniale restât attachée à certains postulats et doctrines dépassés (ce qui coûtera cher au système), l'autorité coloniale dans son retranchement de Bruxelles réalisait, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, que la vision sur l'avenir de la colonie devait changer progressivement. C'est ce que soulignera en partie le roi Baudouin au retour de son voyage en 1955, en déclarant au Cercle Royal Africain à Bruxelles : "Je veux insister sur le fait que le problème de base qu'affronte maintenant le Congo est celui des relations humaines entre Noirs et Blancs. Ce n'est pas assez d'équiper le pays matériellement, de le doter d'une sage législature sociale et d'améliorer le niveau de vie de ses habitants ; il est urgent que les Blancs et les indigènes montrent la plus large compréhension mutuelle dans leurs contacts quotidiens...Avant que soit réalisé cet idéal élevé, Messieurs, beaucoup reste à faire"⁴².

Malgré sa bonne volonté apparente, cette déclaration - tardive en fait - ne trompait plus personne. On sait que cet aspect des relations humaines, dans les années 1953-1955, ne concernait que la nouvelle élite, encore insignifiante en nombre, qui commençait à se constituer et non l'ensemble des Congolais. Aussi, l'échéance de la réalisation de ce noble idéal était-elle reculée à une date indéterminée, car selon le roi, "beaucoup reste à faire". L'on sait que, pour ne citer qu'un exemple, même le premier universitaire Congolais n'avait pas la liberté de circuler et d'habiter le quartier des colons.

⁴² Cité in SLADE, R., *The Belgian Congo*, A. Y. Oxford University Press, 1960, pp. 19-20.

L'opinion coloniale, comme on le voit, reste attachée jusque dans les années cinquante aux théories des premières heures de la colonisation, alors que nombre d'entre elles étaient devenues anachroniques. C'est ce qu'a résumé Crawford Young en notant : "Le temps qui passait fit voir de plus en plus clairement, d'abord, que ce n'était pas vrai qu'on avait bien le temps, et ensuite, que la conspiration du silence ne tiendrait pas en face de l'union des facteurs latents de nationalisme, que la masse africaine n'était pas cette argile malléable dans les mains du colonisateur, et qu'une poignée africaine de tenanciers de buvettes ne pouvait constituer une bourgeoisie noire, gardienne vigilante de l'ordre colonial. Ce n'était pas en construisant des écoles et de nouveaux hôpitaux, en distribuant quelques cartes d'immatriculation aux membres éminents de la nouvelle élite, ni en admettant quelques Africains bien dressés dans les restaurants blancs, que l'on allait pouvoir faire refluer les vagues du nationalisme" ⁴³.

Malgré ce courant, les structures mises en place aux débuts ont perduré et les décisions ont continué à se prendre à huis clos, au sein de la communauté blanche, jusqu'à la fin de 1958. C'est ainsi que, par exemple, le "groupe" de travail créé en 1958 pour mener une enquête au Congo en vue de permettre une orientation nouvelle de la politique gouvernementale, n'était composé que des Blancs. Le gouvernement ne prit même pas en considération les protestations des indigènes, dont un groupe qui fondera le Mouvement National Congolais en octobre 1958 déclarait dans une lettre au ministre Pétillon : "Les soussignés...regrettent cependant vivement que Monsieur le Ministre n'ait pas inclus les Congolais dans ce groupe de travail ; ... craignant que sans le concours de ces derniers, les conclusions qui résulteront...reflètent un point de vue trop unilatéral, inspiré par un certain conservatisme propre à l'esprit colonialiste ... et formulent dès à présent des réserves quant aux décisions finales que sera amené à prendre le parlement, suite à ces conclusions" ⁴⁴.

⁴³ YOUNG, C., *Introduction à la politique congolaise*, 2^e éd., Kinshasa, P.U.Z., 1979, p. 44.

⁴⁴ *Congo 1959*, Bruxelles, CRISP, 1959, p. 27

Il a fallu les événements sanglants du début 1959 pour que les Belges se jettent précipitamment dans une tentative désespérée de négociations avec les Congolais. Ce revirement brusque de la situation et la précipitation des événements n'étaient pas le fruit du hasard. Déjà à partir de 1920, un groupe d'hommes d'Eglise, d'hommes d'affaires (commerçants et industriels) et de colons, dont les appétits étaient aiguisés par l'exemple rhodésien et sud-africain, revendiquaient, dans un plan de réorganisation du Congo, l'élection des conseils municipaux Blancs. Et si, après 1945, leurs exigences se firent plus pressantes, la nouvelle élite noire exigeait de son côté la consultation des leaders noirs avant toute prise de décision intéressant les indigènes. Ce qui avait amené, le R.P.E Boelaert à écrire en 1951 : "Des forces très puissantes semblent à l'œuvre et propagent fiévreusement les idées nouvelles : la nation congolaise est formée par les colons et les indigènes ; le pouvoir législatif revient à cette nation, et spécialement à l'élite de cette nation, qui restera encore longtemps composée principalement de Blancs". Par cet écrit, le Père Boelaert, fervent défenseur des droits des Noirs, ne mettait-il pas déjà ces derniers en garde contre les manœuvres des coloniaux qui se considéraient maîtres au Congo encore pour longtemps ?

Les plans coloniaux belges se révélaient de plus en plus clairement peu réalistes et incohérents ; de plus, l'évolution générale de la situation dans les colonies en Afrique et en Asie avait progressivement ouvert les yeux aux Congolais, sans que la métropole s'en aperçoive à temps.

En fait, les facteurs qui, à la grande surprise des colonisateurs, ont contribué à désintégrer le système colonial et à accélérer l'évolution, étaient lointains et latents. Ces multiples facteurs, tant endogènes qu'exogènes, peuvent se ramener à trois grandes catégories, dont il convient de dire brièvement un mot : le transfert des querelles de la métropole dans la colonie ; l'acuité du problème de ségrégation resté irrésolu ; les réformes politico-administratives de dernière heure, qui se sont avérées anachroniques.

1.2. Désintégration du système colonial

Le trinum colonial belge au Congo s'est présenté aux colonisés et au monde extérieur comme un véritable monolithe. Mais à y regarder de plus près, on constate que cette triple entente "Etat-Capital-Eglise" présentait des fissures. De par les buts poursuivis par ses éléments constitutifs, les intérêts de ceux-ci ne coïncidaient pas toujours. En effet, l'administration se préoccupait des moyens efficaces pour assurer son autorité sur les autochtones ; les missions voyaient avant tout l'œuvre d'évangélisation, tandis que les sociétés et les colons visaient au premier chef la prospérité de leurs affaires.

Dans les années vingt éclata, à propos du développement économique de la colonie, une de ces frictions occasionnelles qui ont souvent secoué ce monolithe. Cette politique du développement avait mis les colonisateurs devant l'alternative, soit de compromettre l'évangélisation et l'administration en favorisant les sociétés, soit au contraire de réduire ou de limiter l'expansion de ces dernières. Les nécessités économiques avaient fait fermer les yeux à l'autorité coloniale et il en était résulté une vague d'opposition au sein des missions et de l'administration contre la politique adoptée par le gouvernement.

Nous avons signalé plus haut à ce propos la déclaration du préfet apostolique de l'Ubangi et un écrit d'un administrateur territorial d'une région où Lever effectuait ses recrutements. Le système colonial n'en fut cependant pas ébranlé. En fait, la désintégration progressive du système colonial s'est opérée sous trois aspects, à savoir : le transfert au Congo des querelles politiques de la métropole ; la dissolution du pouvoir de contrôle de la bureaucratie administrative ; l'éclatement du monolithe colonial⁴⁵.

⁴⁵ Nous relevons seulement quelques grandes lignes qui soulignent les trois aspects de cette désintégration.

L'analyse de la situation en profondeur et l'avis de plusieurs observateurs, tel Robert West⁴⁶, montrent que c'est le marasme financier des années 1956-1960 qui a terni l'image du miracle économique congolais et qui expliquerait cette désintégration du système et le fait que la Belgique ait lâché sa colonie hâtivement, sans conditions, contrairement à ses prises de position catégoriques jusqu'au début de 1959 et à ses illusions, qui ont perduré jusqu'en février 1960.

En effet, en 1956, les années grasses étaient révolues. Déjà en 1955, la Belgique avait dû intervenir, pour la première fois depuis 1945, dans le budget du Congo. En 1956-1957, on a enregistré un ralentissement inquiétant des investissements ; en 1958 débuta la fuite des capitaux. Pendant cette période de marasme, le revenu national entraînait en déclin, tandis que la dette publique et les dépenses sociales s'accroissaient à un rythme vertigineux. Pour la première fois, le problème du chômage devenait inquiétant dans les grandes villes. En 1960, la réserve budgétaire de 15 milliards de francs prévue en 1956 s'était évaporée⁴⁷.

1.3. Transfert des querelles de la métropole au Congo

La société belge était cloisonnée de trois façons. D'abord du point de vue linguistique, Wallons et Flamands sont obligés de cohabiter, non sans quelques frictions. Ensuite sur le plan religieux, si le royaume est quasi totalement catholique, la moitié seulement des habitants sont pratiquants et on enregistre un nombre non négligeable d'anticléricaux mordants. Aussi, la franc-maçonnerie y a toujours joui d'une grande audience chez les libéraux et chez certains socialistes. Enfin, sur le plan des doctrines politiques, s'affrontent les partisans de la socialisation à des degrés très différents et ainsi que ceux de l'économie capitaliste et de l'entreprise libre. Trois partis se divisent le pays. Le Parti Social Chrétien, d'obédience catholique, est dominant en Flandre et regroupe les tendances

⁴⁶ WEST, R., Allocution à la quatrième assemblée annuelle de l'Association des études africaines, le 20 octobre 1961 à New York

⁴⁷ Les renseignements sur ces chiffres ont été puisés dans C. YOUNG, *op.cit.*, p. 92.

économiques allant du conservatisme absolu au socialisme "émasculé". Le Parti Libéral regroupant des industriels et des membres des professions libérales, francophones, anticléricaux et conservateurs, s'impose dans la région bruxelloise. Enfin, le Parti socialiste Belge, anticlérical mais modérément socialiste, se compose essentiellement de Wallons.

Lorsqu'en 1954, le libéral liégeois, Auguste Buisseret entra au ministère des colonies, le climat politique était tendu en Belgique. Les deux partis au pouvoir (1954-1958), à savoir, le P.S.B. et le Parti Libéral, avaient des programmes sociaux diamétralement opposés. Le P.S.C., relégué dans l'opposition, avait pour lui l'Eglise catholique, qui s'était retranchée derrière un mur de méfiance et se tenait sur la défensive.

Buisseret devait affronter, à Bruxelles, une administration farouche dans ses options, et au Congo, une administration chapeautée par un catholique non politicien et soutenue par des missions catholiques, qui jouissaient d'un grand prestige dans la structure coloniale en place. Buisseret porta la première estocade dans le domaine de l'enseignement, pour saper le monopole des missions. Son programme de créer des écoles de l'Etat à côté de celles des missions fut salué favorablement par une bonne partie de la jeune élite congolaise.

Les querelles religieuses et politiques de la métropole se transplantaient ainsi au Congo. Sur le plan de la décolonisation, les deux factions opposées en métropole descendirent chercher appui auprès des colonisés. On donnait ainsi à ceux-ci un avant-goût de la politique, bien qu'à l'époque ils aient été en majorité politiquement incultes.

Quand en 1956, les trois grandes formations politiques belges tinrent chacune leur Congrès sur le problème du Congo, elles ne parlèrent pas de l'indépendance de celui-ci, mais suggérèrent la création de "filiales" politiques et syndicales au Congo. Les Congolais ne se laissèrent pas prendre dans les filets. Ils exploitèrent, au

contraire, la division entre les partis belges qui venait de leur être révélée pour affaiblir la domination coloniale. Les Congolais profitèrent aussi du transfert dans la colonie de la querelle linguistique entre Flamands et Wallons et des tensions entre Bruxelles et Léopoldville.

Le Congo étant une entité "belge", il fallut y instaurer le bilinguisme en application dans la métropole. Ce problème était devenu de plus en plus épineux depuis 1945. Certes, la majorité des coloniaux ne voyaient pas d'un bon œil l'imposition du flamand dans la colonie, mais le gouvernement tenait à ménager toutes les montures en Belgique et à éviter l'hostilité des Flamands. C'est ainsi que le Flamand André Dequae, ministre des Colonies de 1952 arrêta des mesures favorables au flamand au Congo, pour valoriser le nationalisme flamand. Dans ce cadre, une section flamande pour deux étudiants fut organisée à des frais très élevés à Lubumbashi, dès la création de l'Université de l'Etat dans cette ville, en 1956. Les Congolais virent d'un mauvais œil ces mesures qui, selon eux, visaient à renforcer le caractère discriminatoire du système.

C'est pourquoi, lorsque le problème de la politique linguistique à adopter pour l'enseignement secondaire fut soumis aux débats des Conseils de Gouvernement et provinciaux en 1957, les délégués noirs en profitèrent pour exprimer leurs griefs. Dans son intervention à la session du Conseil de gouvernement du 21 décembre 1957, l'un d'eux, Gaston Diomi, s'exprima en ces termes : "Nous ne trouvons aucune raison valable à l'étude de la deuxième langue : (...) J'estime, en un mot, qu'imposer la connaissance du flamand aux indigènes, revient à vouloir exclure un jour de l'administration ceux des Congolais qui ne parlent pas le flamand". Et insinuant que les Congolais devaient avoir leur mot à dire en tout domaine les concernant, il poursuivit : "Si par extraordinaire on nous obligeait à étudier le flamand comme seconde langue, nous exigerions que tous les

documents administratifs soient traduits dans les quatre langues, et que l'on nous reçoive dans les bureaux en nous parlant notre langue"⁴⁸.

Cette intervention et plusieurs autres du genre en cette période montrent que, vers 1955-1956, les indigènes profitant surtout de ces querelles, étaient sortis de l'apathie dont les affublaient les coloniaux, même si ceux-ci faisaient fi de leurs griefs.

Les tensions entre Bruxelles et Léopoldville, qui remontent aux premiers jours de la reconnaissance officielle de l'E.I.C., ont constamment porté sur des problèmes d'administration de la colonie, notamment sur :

- la centralisation (au profit de Bruxelles ou de Léopoldville) ou la décentralisation ;
- le contrôle et l'exercice du pouvoir avec la représentation des intérêts coloniaux, seule ou avec la participation des indigènes ;
- le régime policier.

Quant au contrôle et à l'exercice du pouvoir, les indigènes en ont été écartés pratiquement pendant toute la période coloniale, comme nous le verrons concernant les réformes de dernière heure. En ce qui concerne le régime policier, malgré les débats houleux qu'il souleva, il fut maintenu pendant toute la période coloniale, comme le prouvent les multiples mesures prohibitives, coercitives et répressives prises à l'endroit des indigènes, ainsi que nous le verrons sommairement plus loin, à propos de la ségrégation.

Le problème de la centralisation a été réglé tantôt en faveur de Bruxelles pendant les périodes de calme politique ou sous des ministres résidant très

⁴⁸ Cité dans la Voix du Congolais, n° 143, février 1958, p. 103.

autoritaires⁴⁹, tantôt au profit de Léopoldville, lors des périodes de crise politique en métropole, notamment lors des deux grandes guerres mondiales⁵⁰.

Dans la colonie, le régime fut au début la centralisation au profit du gouvernement général. Quant à la décentralisation, elle fut d'abord éphémère. En effet, instituée par l'arrêté royal du 28 juillet 1914, par le Gouverneur Général Lippens (1921-1922), et soutenu par le Commissaire de District d'Elisabethville, van Iseghem, l'autonomie des districts et provinces se vit réduite par l'arrêté du Régent du 1^{er} juillet 1947, dotant les Gouverneurs de province d'une délégation du pouvoir exécutif et redonnant aux districts une certaine importance, en leur rattachant des équipes techniques mobiles. L'autonomie des Gouverneurs de province se vit renforcée par l'arrêté royal du 13 février 1957 notamment par la création de budgets provinciaux⁵¹.

Les indigènes n'avaient pratiquement pas exploité ces changements, mais ils tirèrent profit, comme nous l'avons relevé plus haut, de l'hostilité entre le Ministère des Colonies sous Buisseret et le Gouvernement Général sous Léon Pétillon. C'est surtout lors des émeutes de janvier 1959 qu'ils exploitèrent ouvertement les tensions entre Bruxelles et Léopoldville. Le ministre étant venu lui-même au Congo s'occuper en secret de la libération et du transfert en Belgique des trois leaders de l'Abako arrêtés comme instigateurs (Kasa-Vubu, Daniel Kanza, Simon Nzeza)⁵², les chefs congolais ne cherchèrent pratiquement plus la discussion avec l'administration locale pour passer au contact direct avec le ministère et les autorités en Belgique.

⁴⁹ Ce fut le cas, par exemple, entre 1908 et 1924, sous les ministres autoritaires Jules Rentrin (1908-1918) et Louis Franck (1918-1924).

⁵⁰ On peut relever les cas des périodes 1924-1932 marquées par une crise politique où dix ministres des Colonies se succédèrent à la Place Royale 1940-1945, où le gouvernement en exil vit son contrôle sur le Congo se relâcher sérieusement.

⁵¹ Renseignements tirés de VELLUT, J.L., *Guide de l'étudiant au Zaïre*, Kinshasa-Lubumbashi, P.U.Z., éd. du Mont Noir, Série Essais, n° 8, 1974, pp. 113-115.

⁵² *Congo 1959*, pp. 100-101.

Les autochtones furent encore plus heureux lorsque la crise s'aggrava ; les autorités métropolitaines, comme l'a signalé le professeur Stengers⁵³, instaurèrent un processus de dialogue direct entre la Place Royale et les dirigeants des milieux nationalistes congolais, court-circuitant ainsi le traditionnel processus de décision politique de l'administration, réduite au seul rôle de spectateur passif. Cela acheva de désagréger le pouvoir de contrôle de l'administration, comme il ressort de la lettre de Bomans, gouverneur de la province de Léopoldville, adressée au Gouverneur Général Cornelis, lors de la Table ronde de Bruxelles, et reprenant l'opinion de presque toute l'administration :

"Désavoué à plusieurs reprises, écrivit-il, le personnel territorial a perdu confiance, et n'agira plus que s'il a la certitude que son action sera soutenue par le gouvernement belge. Il n'est pas trop tard pour rétablir cette confiance, mais pour cela, il faut que le gouvernement belge définisse clairement sa position et la politique qu'il désire voir appliquer. Nous ne pouvons continuer à vivre dans cette indécision qui est à la base de la dégradation de la situation de l'ensemble du pays"⁵⁴.

1.4. La défection du pouvoir de contrôle de l'administration

Grâce aux multiples moyens de coercition et de répression mis à sa disposition par le législateur et à son monopole de décision en toutes matières, l'administration restait tout de même maîtresse de la situation. Ce qui explique son immobilisme et son imperméabilité aux doléances des indigènes, aussi légitimes fussent-elles.

C'est ainsi qu'elle fut surprise par les violences, qui explosèrent brusquement en janvier 1959 à Léopoldville, pendant que se désagrégeait la solidarité coloniale. Court-circuitée brusquement par Bruxelles, son moral fut sérieusement ébranlé ; elle

⁵³ STENGERS, J. « Notre nouvelle politique congolaise », in *Le Flambeau*, 24^e année, n° 78, septembre 1959, pp. 453-476 et 9-10 novembre-décembre 1959, pp. 637-661.

⁵⁴ *Congo 1960*, I, pp. 136-137.

perdit confiance dans son rôle, son indécision dans les mesures à arrêter témoigne de son état d'esprit.

Croyant assainir la situation dans les villes, surtout à Léopoldville, par l'expulsion des chômeurs, elle contribuait, ironie du sort, à renforcer la politisation de l'arrière-pays. C'est ainsi que, dès la mi-1959, elle perdit progressivement le contrôle de plusieurs régions, notamment celle du Bas-Fleuve (Bas-Congo) entre Léopoldville et Matadi. Le vice-gouverneur Schöller avait constaté dans cette dernière région, selon le rapport confidentiel de sa tournée, que : "Toutes les personnes rencontrées⁵⁵ conviennent unanimement que, sur le plan politique, le contact avec la population est devenu impossible. Directives, conseils, efforts de persuasion, essais de dialogue, tout ce qui vient de l'administration, des Européens en général ou des Congolais considérés comme collaborateurs des Blancs est rejeté sans discussion"⁵⁶.

Devant ces mouvements de masse qui se multipliaient un peu partout, on pensa recourir aux grands moyens. Schöller proposa une opération militaire de grande envergure. Les coloniaux résidant à l'intérieur s'opposèrent, en grande majorité, à ce plan. L'administration était consciente que cette procédure lui vaudrait une avalanche de protestations sur le plan international, mais considérait qu'il lui faudrait obtenir l'adhésion de l'opinion publique belge.

Bien que le Conseil d'Etat donnât, en 1958, un avis favorable pour la réquisition des troupes *ad hoc*⁵⁷, en 1959, la Belgique fut parcourue par une campagne d'opposition à cette réquisition. En novembre, la F.G.T.B. (Fédération Générale des Travailleurs Belges) se prononce officiellement contre cette réquisition et, le même jour, un des grands leaders du PSB, Collard, interpelle le ministre Gilson à la Chambre des députés, en déclarant avec fermeté : " La Belgique ne pourrait supporter le poids d'une pareille politique et engager... à la fois son

⁵⁵ Il s'agit des coloniaux et de leurs collaborateurs noirs.

⁵⁶ *Congo 1959*, Bruxelles, CRISP, pp. 128-135.

⁵⁷ Idem, p. 273.

argent et ses fils (...), soyez certain qu'une politique de ce genre là ... le Congo n'accepterait pas davantage qu'on le fit (...)"⁵⁸.

Cette intervention militaire n'eut pas lieu, parce que la Belgique prit conscience qu'elle serait condamnée par l'Organisation Internationale et que ses autres partenaires de l'OTAN ne la soutiendraient pas⁵⁹. Elle tentera alors des négociations de dernière minute, mais en vain.

1.5. Eclatement du monolithisme

La cohabitation du trinum n'a pas été sérieusement ébranlée jusque dans les années cinquante, parce que chacun avait besoin des deux autres partenaires pour la réalisation de son programme et surtout parce que la structure de pouvoir colonial restait encore inébranlable. Mais dès que la transplantation au Congo des querelles intestines entre les partis politiques belges, en 1956, commença à éroder sérieusement cette structure, le monolithe se désagrégea véritablement. Le premier membre à quitter cette entente fut l'Eglise qui, craignant de perdre ses ouailles africaines en continuant à s'identifier au système colonial agonisant, préféra changer la nature de ses relations avec celui-ci et accéléra l'africanisation de son clergé.

Certaines voix très écoutées du monde de l'Eglise explicitèrent cette prise de position. Le père Guy Mosmans, de la Congrégation des Pères Blancs, après avoir fait remarquer, en 1956, que le temps était dépassé où l'on pouvait encore se permettre d'envisager une Belgique présidant aux destinées politiques du Congo sans perturbations, souligna sans ambages pourquoi l'Eglise, tout en ayant été l'un des grands bénéficiaires du système, se devait de ne plus collaborer avec celui-ci. Il nota :

⁵⁸ Congo 1959, op. cit. pp. 274-275.

⁵⁹ DUMONT, G.H., *La Table Ronde Belgo-Congolaise*, Paris, Ed. Universitaire, 1961, p. 9.

"Les aspirations des Noirs provoqueront, tôt ou tard, des frictions avec les autorités établies, car malgré toute la loyauté et la bonne volonté des deux parties, les intérêts sont trop divergents pour s'harmoniser sans heurts. L'Eglise se doit de rester au-dessus de ces oppositions et conflits possible".

Or, la formule de collaboration qui avait été suivie fidèlement jusqu'ici, risquait de faire apparaître l'Eglise comme ayant partie liée avec le gouvernement. S'il devait en être ainsi, l'Eglise serait rendue solidaire d'inévitables erreurs de tactiques, de lenteurs, des faux pas, bref, de tous ces éléments, souvent impondérables, qui blessent les autochtones au plus intime d'eux-mêmes... L'indépendance de l'Eglise dut donc être affirmée⁶⁰.

Face au sentiment nationaliste très fort qui animait les abbés et séminaristes congolais, les Evêques du Congo (tous européens à l'époque) publièrent en 1958 une déclaration montrant que l'Eglise prenait parti pour l'émancipation. Un extrait de cette déclaration stipulait en ce domaine :

"Tous les habitants d'un pays ont le devoir de collaborer activement à pourvoir le bien commun. Ils ont donc le droit de prendre part à la conduite des affaires publiques. Le pays administrateur est obligé de respecter ce droit et d'en favoriser son exercice par une éducation politique progressive... Il n'appartient pas à l'Eglise de se prononcer sur la forme précise que doit revêtir l'émancipation d'un peuple. Elle pense qu'elle est légitime tant qu'elle repose sur la charité et le respect des droits mutuels"⁶¹.

Quant aux grandes sociétés, elles jouaient un rôle d'une si grande envergure que l'administration était obligée de les aider. L'Etat fut ainsi constamment disposé à arrêter des mesures exceptionnelles pour octroyer les terres nécessaires aux entreprises agricoles et minières, et pour aider les recruteurs de main d'œuvre de

⁶⁰ Extrait repris dans MOSMANS, G., *L'Eglise à l'heure de l'Afrique*, Tournai (Belgique), Casterman, 1961, pp. 24-25.

⁶¹ Cité in R. SLADE, *The Belgian Congo*, Londres, Institute of Relations, 1960, p. 33.

grandes sociétés. Ce qui d'ailleurs attira au Congo les capitaux dont l'Etat avait besoin pour le développement économique de la colonie.

Certes, la question du rythme du développement économique de la colonie opposa, au début des années vingt, l'administration et les missions, obligeant les compagnies, à la suite des critiques formulées, à réviser totalement leur manière d'opérer, qui consistait à recruter massivement sous l'œil bienveillant de l'administration et d'adopter une politique de stabilisation de la main-d'œuvre et de mécanisation.

Cette nouvelle orientation, tout en créant le problème de détribalisation, inquiétant pour l'administration, n'altéra en rien la collaboration entre les deux partenaires. C'est ainsi que dans les années vingt, l'idéal d'administration indirecte prôné alors, ne cadrant pas avec les transformations socio-économiques rapides, l'Etat joue un double jeu : il cessa son intervention directe dans le secteur économique mais mit en place une infrastructure sociale et matérielle propice aux entreprises privées, notamment la mobilisation des masses rurales pour les travaux d'intérêt public, la construction des chemins de fer, la création de surplus agricoles, etc.⁶².

Les entrées faciles dont jouissaient les grandes sociétés, jusqu'en 1958, dans toutes les sphères de décisions, tant dans la métropole que dans la colonie, expliquaient en grande partie leur confiance quasi aveugle en elles-mêmes et dans la solidité du monolithe. Même quand l'Eglise manifesta ses craintes face aux erreurs commises, ces sociétés ne bronchèrent pas, elles continuèrent à aligner leur conduite sur les grands intérêts qu'elles avaient au Congo.

C'est ainsi qu'elles furent prises de court par le revirement subit de l'Etat dans le processus de décolonisation, avec les deux déclarations du 13 janvier 1959

⁶² PEEMANS, J.P., *Le rôle de l'Etat dans la formation du capital au Congo pendant la période coloniale (1885-1960)*, Louvain, Etudes et documents, 1973.

consécutives aux émeutes de Léopoldville. Leurs décisions fatidiques prises en groupe restreint ont fait échouer leurs tentatives de s'opposer à l'accélération du processus de décolonisation⁶³.

Section 2. Avènement tardif de la vie politique

2.1. Naissance et caractère des partis politiques

Avant l'arrivée des Européens sur le continent noir, les sociétés africaines avaient leurs modes de participation à la vie politique et de désignation des dirigeants. Ces modalités, issues des traditions, étaient connues de tous les hommes adultes. Mais dès que le système colonial s'imposa, ces pratiques furent supprimées, et pendant toute la période coloniale, des lois consacrant et renforçant cette suppression ne cessèrent d'être édictées : interdiction d'associations politiques et de toute activité de nature politique, suppression de la liberté d'expression.

Les Congolais n'eurent donc presque pas l'occasion de s'initier aux mécanismes modernes de la vie politique. Alors que les partis politiques admis sont liés, presque partout, à un système électoral leur permettant de rechercher le pouvoir ou de faire accepter leur influence dans les prises des décisions, au Congo, ce fut le contraire. Les élections et les partis ne virent le jour que trois ou quatre ans avant l'indépendance, lorsque la détérioration soudaine et précipitée de la situation obligea le pouvoir colonial à ouvrir une brèche dans son système en réformant au petit bonheur sa législation en matière politico-administrative.

Ce dernier stade trop court, quoique le plus important, comprend en fait deux phases au cours desquelles les élites prennent en mains l'organisation et la direction des associations des autochtones pour revendiquer publiquement, non seulement le mieux-être et l'égalité (première phase), mais aussi l'indépendance (deuxième phase).

⁶³ Ce groupe restreint était composé de Messieurs Pétillon, Van Hemelrijk, De Schrijver et quelque autres. Le roi Baudouin couvrit leur opération de son prestige.

A. Groupes pré-politiques

On peut en distinguer quatre types : les associations tribales, les plus importantes et souvent les plus anciennes, les associations d'anciens élèves qui se situent en seconde position, les syndicats et les cercles d'évolués.

1°. Associations tribales

Elles étaient les seules qui, de par leur nature, accueillaien et les masses et les élites. Elles étaient également les seules pouvant se prévaloir d'être entièrement africaines. Leur but était de s'adapter au système colonial. Elles le firent en jouant un double rôle : celui d'associations d'aide mutuelle et celui de faciliter l'expression des programmes politiques. Par ce double jeu, elles visaient un double but. D'abord celui de s'attirer les faveurs de l'administration coloniale qui d'ailleurs les reconnut rapidement (la plus ancienne, la Fédération kwangolaise, le fut déjà en 1916), ensuite celui de s'assurer l'adhésion des différentes couches de la population, en vue d'obtenir non seulement des avantages matériels, mais aussi des droits politiques.

Lors de la création des C.E.C. (Centres extra coutumiers) en 1932, elles jouèrent un deuxième jeu en sollicitant le droit de désigner des représentants dans ces institutions. Ce droit qui leur fut accordé d'abord, ne fut malheureusement plus pris en considération par la suite⁶⁴.

L'histoire de ces associations peut se subdiviser en deux phases. Avant 1945, elles regroupent peu de membres et sont dirigées par des dignitaires coutumiers, suivant les normes conformes à la coutume. Même celles des milieux urbains, soumettent leurs problèmes, en dernière instance, aux chefs coutumiers⁶⁵. Elles servent de pont entre le groupe ethnique et l'administration et sont tenues, du moins celles qui sont reconnues (et ce sont surtout les plus importantes qui ne peuvent se

⁶⁴ GREVESSE, F., *Le Centre extra-coutumier d'Elisabethville*, Bruxelles, ARSOM, Cl. Sc.mor.et pol., T. XXI, 1951, pp. 46-47 et 312-313.

⁶⁵ CAPRASSE, P., *Leaders africains en milieu urbain*, Elisabethville, CEPSE, 1959, p. 68.

passer de le faire), d'être supervisées par des conseillers blancs, qui assistent, de droit, à leurs réunions.

Après 1945, elles changent de têtes ; les nouvelles élites en prennent la direction. Si elles rompent avec la supervision de l'Européen, le mode de leur direction et de leur gestion continue à être conforme à la coutume. Toutefois, les aspirations exprimées deviennent de plus en plus politiques.

On ne le dira jamais assez, l'Abako fut, à juste titre, la véritable fondatrice du nationalisme congolais militant surtout quand, avec l'élection comme Président de Joseph Kasa-Vubu, en 1954, elle posa comme un des jalons majeurs de la marche vers un nationalisme transcendant, les questions de discrimination raciale. En remportant les élections de 1957 à Léopoldville, grâce à son efficacité, l'Abako devint le premier véritable parti politique congolais, bien qu'elle ne fût pas encore reconnue comme telle.

L'association "Lulua-Frères" s'illustra par sa grande et rapide extension. Elle établit des sections un peu partout au Congo, à Brazzaville, en Angola, en Rhodésie du Nord (actuelle Zambie), et au Burundi. Elle eut un compte en banque bien fourni et, selon l'estimation donnée par Caprasse, elle réunissait en moyenne 500 participants à ses assemblées mensuelles⁶⁶. Tout en n'étant pas de caractère nationaliste, cette association profita des élections de 1958 pour devenir ouvertement politique.

Ces associations furent le prélude à des partis nationalistes. Mais paradoxalement, les mouvements ethno-politiques qui naquirent s'opposèrent et aux groupes originaux et à la colonisation, et quand, quelques temps après l'avènement d'un courant nationaliste, l'emprise coloniale s'effrita, on vit en même temps se désagréger la nécessité d'être unis.

⁶⁶ Caprasse, P. op. cit. pp. 25-26, 35.

2°. Associations d'anciens élèves

Leur liste est longue et leur nombre et leur activité se sont développés après la guerre et surtout dans les années cinquante. C'est le cas, par exemple, de l'association des anciens élèves des Pères de Scheut (ADAPES). Créée en 1925, elle fut peu active avant 1940. Mais après la guerre, elle réunit 15.000 membres parmi lesquels sortirent plusieurs leaders politiques.

Le seul aspect qui fut quelque peu négatif pour ces associations, à l'époque coloniale, est leur patronage par les missions qui faisaient partie de la trinité coloniale et qui, partant, facilitaient le contrôle de ces associations par l'administration. En effet, contrairement aux associations similaires des autres colonies, ces associations étaient tenues en laisse, sous la vigilance de l'administration encore omnipotente qui, avec la complicité des missions, assignait des limites très strictes à leurs activités et à leurs exigences.

3°. Syndicats

L'exercice de l'activité syndicale fut réglementé par l'ordonnance numéro 128/AIMO du 10 mai 1946. Avant cela, les réunions syndicales étaient interdites. Fondée en 1946, l'A.P.I.C. (Association du Personnel Indigène du Congo) fut le seul véritable syndicat des deux principaux syndicats belges, la F.G.T.B. et la C.S.C.⁶⁷, qui fonctionna à l'échelle nationale. Les tentatives de créer des secteurs au Congo n'eurent pratiquement pas de succès. En effet, les procédés paternalistes d'une direction exclusivement blanche et la rigueur de la législation en vigueur continrent leur influence et leurs effectifs demeureront insignifiants jusqu'à l'avènement des partis.

⁶⁷ F.G.T.B. : Fédération Générale des Travailleurs Belges. C.S.C. : Confédération Syndicale Chrétienne.

Néanmoins, grâce aux pressions qu'elle exerça pour l'établissement d'un statut unifié dans la Fonction publique et grâce à l'accession de certains Congolais aux grades supérieurs de l'administration, elle joua un rôle non négligeable. Si son intervention revêtait une certaine importance politique, elle ne fut pas une revendication nationaliste.

4°. Cercles des « évolués »⁶⁸

Tout comme les associations des anciens élèves, les cercles des "évolués" furent aussi organisés sous l'égide de l'administration, dans les grands centres et les petites agglomérations. L'administration fournit à ces cercles des locaux servant à la fois de centres sociaux et de lieux de réunions pour les élites, qui pouvaient y discuter de leurs problèmes et de leurs griefs. Toutes ces activités se déroulaient sous le contrôle de l'administration. Un fonctionnaire représentant celle-ci assistait à ces réunions.

Ces cercles réunissaient les "immatriculés", les détenteurs de la "carte de mérite civique" et les aspirants à ces distinctions, en fait purement honorifiques. Les membres provenaient des groupes de gens à conditions matérielles assez aisées par rapport au reste de la population. Dans ces cercles, on rencontrait des commis, de grands commerçants et des professions libérales.

Ces cercles étant reconnus, protégés, voire manipulés par l'administration, permirent d'apporter des changements notoires dans la situation socio-économique des communautés noires, surtout dans les grands centres. Ils ne s'inscrivirent pas dans le cadre du nationalisme. D'ailleurs, nombre d'évolués, surtout ceux employés dans l'administration, restèrent en dehors du courant nationaliste combattant, leurs griefs

⁶⁸ Les évolués étaient des Congolais plus acculturés que d'autres. Leur modèle de comportement était considéré comme un modèle fort rapproché de celui des Blancs.

se limitant à l'immatriculation et à l'égalité des races, et ce jusqu'à la dernière heure.

Ces associations, excepté les associations ethniques, ne s'engagèrent pas dans le mouvement du nationalisme combattant des premières heures, mais elles eurent toutes le mérite d'offrir, aux nouvelles élites qui prendront la direction des partis nationalistes, un champ d'apprentissage dans le domaine de l'organisation collective. La majorité des leaders des années 1957-1960 ont assumé, en effet, certaines responsabilités dans une ou plusieurs de ces associations. Ils y acquirent progressivement, par la routine, les techniques des organisations modernes.

B. Naissance des partis politiques

Les élections de décembre 1957 constituent le point de départ pour l'avènement des partis politiques. En ce mois, l' "Action socialiste" fut le premier groupe à être reconnu comme parti politique. Au même moment, le parti "Union congolaise" était fondée à Elisabethville par Gabriel Tshitenge, en collaboration avec l'avocat belge Antoine Rubens.

L'efficacité de l'Action socialiste et, dans une moindre mesure, de l'Union congolaise auprès des masses fut contrecarrée par leur origine européenne. Même si plusieurs leaders congolais participèrent aux groupes filiaux des partis belges ou d'origine blanche au Congo où ils purent échanger des idées avec les Blancs, ils trouvaient leurs idées paternalistes et "vieux jeu". Les élites congolaises préféraient des partis non placés sous l'égide des colonisateurs.

Si l'Action socialiste, qui deviendra le Parti du Peuple, compta dans ses rangs des chefs de valeur tels Cyrille Adula, Nguvulu, ... et que son idéologie socialiste gagna nombre d'intellectuels, son efficacité auprès de la masse fut contrecarrée par sa parenté avec le Parti Socialiste Belge (P.S.B.) et la Fédération Générale des Travailleurs Belges (F.G.T.B.).

Quant à l'Union congolaise, elle bénéficia, malgré son origine blanche, de ses relations avec les intellectuels progressistes catholiques comme en entretenait aussi le groupe de "Conscience africaine". Le P.S.C., contrairement au P.S.B. et au P.S. (Parti Socialiste), avait, en effet, soutenu, à son Congrès de 1956, que les partis créés ou à créer au Congo devaient être l'expression des aspirations des Congolais.

C'était là une première prise de position explicite et publique dénotant l'éveil, chez les autochtones, d'une conscience politique. Mais cet acte restait encore l'œuvre d'un cercle restreint d'intellectuels. Il a fallu attendre 1958 pour voir apparaître les premiers véritables partis politiques, entraînant la masse dans la contestation et accroissant l'activité politique publique.

Le Centre de Regroupement Africain (CEREA) fut créé en août 1958 à Bukavu, suivi en octobre par le Mouvement National Congolais (M.N.C.) à Léopoldville et la Confédération Nationale Katangaise. Celle-ci, alors association tribale, ne deviendra parti politique ouvertement déclaré qu'en juillet 1959. Comme nous l'avons noté plus haut, l'Abako s'était révélée être le premier parti politique, grâce à l'efficacité avec laquelle elle remporta les élections de 1957 à Léopoldville. Mais depuis sa création, elle était restée essentiellement ethnique et elle ne sera reconnue comme parti politique par l'administration qu'en 1959. Dès le milieu de cette année, le nombre des partis politiques proliféra de telle sorte que pendant ces dix-huit mois qui précédèrent l'indépendance, on en enregistra une centaine.

La plupart des partis sont restés urbains. A la fin de 1959, seuls l'Abako et le P.S.A. s'étaient organisés jusque dans les villages. Les élections de décembre 1959 prirent ces partis de court, de sorte qu'ils n'eurent pas le temps d'organiser la campagne électorale dans les coins les plus reculés et se limitèrent aux centres urbains. C'est après la Table Ronde de Bruxelles que l'activité politique s'accrut à travers toute la colonie ; usant de tous les moyens possibles, les partis se concurrençaient pour s'étendre dans l'hinterland, pour y arracher une clientèle rurale.

Que ce soit dans les campagnes ou dans les villes, la démagogie, l'appel à la solidarité ethnique et les promesses irréalistes se multipliaient. La lutte pour l'électorat était devenue très serrée, et en certaines régions, on recourut à l'intimidation et à la violence. Croyant bien agir pour provoquer des adhésions massives à leurs programmes pour les élections, les partis perdirent inconsciemment la confiance de ceux-là même qu'ils voulaient conquérir et creusèrent leurs propres tombes.

1°. Faiblesse des partis politiques et ses conséquences

La faiblesse des partis tenait à leur existence éphémère avant l'indépendance et au manque d'exercice des responsabilités politiques à proprement parler avant juin 1960. En mars 1960, ils avaient été appelés à procéder à la création des collèges exécutifs mais il s'agissait là encore d'une responsabilité limitée, d'ailleurs sous la tutelle de l'administration coloniale. Ce n'est qu'en juin 1960, le mois même de l'accession à l'indépendance, qu'ils assumèrent une véritable responsabilité, celle de mettre en place les gouvernements provinciaux et national.

Au cours de leur existence éphémère, les partis eurent à exercer deux principales fonctions : la vente des cartes de membres du parti et l'établissement des listes électorales. L'exercice de cette deuxième fonction était une activité très délicate. En effet, celle-ci consistait à établir une liste pouvant satisfaire à la fois tous les candidats au pouvoir et les électeurs, en essayant de réaliser un équilibre judicieux entre les régions et les groupes. Ceux qui furent chargés de cette activité acquirent une certaine expérience en matière d'organisation. Mais, l'approche des élections et l'indépendance imminente ne permit pas de poursuivre cette expérience. C'est ainsi que, avec le manque d'expériences politiques et de responsabilités dans la conduite des affaires du pays, les leaders et les propagandistes versèrent, lors de la campagne électorale, dans des promesses collectives et individuelles aussi extravagantes que contradictoires.

A la brève existence des partis était liée également la fragmentation entre ceux-ci, due au manque de contact entre les leaders des différents territoires. La même situation prévalait à l'intérieur des provinces, où des populations très différentes restaient souvent sans contact entre elles. Les populations frontalières des six provinces avaient des relations extérieures différentes ; elles subissaient des influences extérieures différentes et les expériences qu'elles tiraient de ces relations étaient souvent divergentes. Les leaders prirent l'habitude d'aborder les problèmes nationaux en fonction des impératifs locaux. Les alliances conclues et les cartels constitués entre partis en 1959 et 1960 en témoignent.

Seuls le M.N.C./Lumumba et le P.N.P. se mirent sérieusement à s'organiser au niveau national. Le M.N.C./Lumumba parvint à s'étendre sur une large portion du territoire national entre février et mai 1960, malgré un nombre considérable d'obstacles. Quant au P.N.P., il ne fut pas un parti unifié à l'échelle nationale, mais une coalition de plusieurs mouvements locaux, surtout ruraux.

Par ailleurs, les partis étant nés dans un contexte où le sentiment nationaliste était apparu tardivement et avait été précédé et suivi d'une radicalisation de la conscience ethnique⁶⁹, des dissensions graves se produisirent au sein de plusieurs partis, quand il fut question de choisir les leaders⁷⁰. Ces dissensions ne résultèrent pas d'antagonismes idéologiques mais furent le résultat, dans certains cas, de différences ethniques entre les leaders et, en général, du manque de moyens et de temps.

2. 2. Expérience avortée du pluripartisme (1960-1965)

Le gouvernement colonial belge avait érigé au Congo une administration à caractère fortement bureaucratique et sur laquelle il avait fondé son pouvoir

⁶⁹ Les seuls partis politiques en Afrique portant des noms d'ethnies ou de tribus étaient, à l'époque, des partis congolais.

⁷⁰ On peut citer les cas de l'Abako qui donna deux ailes, du P.S.A. qui se scinda en deux ailes également et du M.N.C. et du CERECA qui donnèrent naissance chacun à trois factions.

d'abord, et ensuite, son espoir d'obtenir une décolonisation sans heurts quand la situation prit une orientation irréversible dans les années cinquante. Mais pris de court par la précipitation des événements à la fin des années cinquante, le gouvernement céda brusquement, à la grande surprise des colonisés eux-mêmes. Toutefois, dans l'espoir de se maintenir au Congo sous une autre forme, les colonisateurs léguèrent aux Congolais une Constitution et des institutions politiques de type occidental à la gestion desquelles ceux-ci n'avaient pas été préparés.

Cette inexpérience explique la débâcle que connut le pays dès qu'il fut livré à lui-même. La plus grande victime de cette débâcle fut le secteur politique, à savoir les partis politiques et les institutions représentatives. En effet, la formule de colonisation qui avait été acceptée unanimement par les représentants belges et congolais à la Table Ronde de Bruxelles, ne dura même pas un mois. En une quinzaine de jours, le gouvernement congolais se trouva démuné de tout moyen d'action : sans armes et sans cadres compétents suffisants.

Le secteur politique, et nous entendons par là tous les organes dépendant du processus électoral, à savoir, le Parlement ou l'Assemblée Nationale, les assemblées provinciales, les leaders désignés par ces assemblées pour assumer les fonctions ministérielles et les partis politiques constitués pour conquérir ces fonctions, a été une des grandes victimes de la crise connue par la Première République⁷¹.

Pendant les semaines qui précédèrent l'accession du pays à l'indépendance, ce secteur avait été greffé à la hâte sur le lourd Etat bureaucratique colonial, mieux structuré depuis plusieurs années. Ce qui allait créer une dichotomie entre les deux secteurs et, partant, des difficultés de collaboration entre eux.

On notera d'abord l'inadaptation du système parlementaire. Au départ, le Parlement connut une disposition des sièges qui permettait un bon fonctionnement

⁷¹ Les aspects négatifs de ce secteur ont été décrits par Crawford Young, *op.cit.* pp. 197-224. Nous n'avons fait ici qu'en épingle les grandes lignes.

de cette institution : aucun parti ne pouvait s'arroger la majorité⁷² et, dans la plupart des cas, les partis ne constituaient pas des groupes cohérents et disciplinés, de sorte que, quand Lumumba présenta au Parlement un gouvernement représentant 94 % des tendances, il n'obtint que 54 % des voix au cours du vote de confiance. Les tensions internes de chaque parti furent un handicap à la formation des blocs⁷³ qui eussent pu détenir, l'un ou l'autre, une majorité en vue du fonctionnement normal du Parlement.

Par ailleurs, le Parlement se constitua en une **corporation** dont les membres, les députés, manifestèrent le sens de la solidarité pour protéger leur mandat et leurs intérêts. C'est ainsi que le Parlement, sans tenir compte du budget de l'Etat, prit comme première mesure législative, le relèvement du traitement des députés de 100.000 F prévus par la loi fondamentale à 500.000 F, malgré l'opposition du Premier Ministre Lumumba⁷⁴. Le Parlement, comme plusieurs autres organes de l'Etat, fut un obstacle permanent à toute politique d'austérité. En effet, poser ce principe d'austérité signifiait la fin de plusieurs situations acquises. Seul le syndicat "Union des Travailleurs Congolais" (U.T.C.) osa attaquer publiquement en mars 1962, dans un tract, le Parlement et les autres politiciens, les accusant d'avoir refoulé à deux reprises un plan d'austérité, sous prétexte que le pays regorgeait de richesses. Plusieurs plans d'austérité présentés depuis lors par le gouvernement ne furent pas adoptés par le Parlement.

De leur côté, les Assemblées provinciales imitèrent le Parlement en ce qui concernait le traitement des députés provinciaux. Ainsi, par exemple, les députés de l'Assemblée provinciale de Léopoldville adoptèrent, le 12 juillet 1960, le triplement de leur traitement par 72 voix contre 5 et 3 abstentions, faisant passer ce traitement

⁷² Quoique victorieux aux élections, le M.N.C/Lumumba n'obtint que 33 sièges sur 137. Les 14 autres partis qui gagnèrent des sièges n'en eurent aucun plus de 15 à la Chambre des représentants.

⁷³ Ceci se fit remarquer quand Adoula présenta aux Chambres un cabinet modifié en juillet 1962. L'opposition composée essentiellement de la coalition parlementaire nationaliste lumumbiste obtint 44 voix contre 60 pour Adoula. Mais en fait, le scrutin révéla l'incohérence des diverses tendances dans les deux blocs. On trouvait, par exemple, dans l'opposition : la délégation Conakat de Tchombe, une moitié de la délégation Abako, tous les députés PUNA par solidarité pour leur leader Bolikango non repris dans le gouvernement et l'aile Gizenga du P.S.A.

⁷⁴ *Congo 1960*, II, Bruxelles, CRISP, p. 647.

de 100.000 F par an à 300.000 francs par an⁷⁵. De son côté, l'Etat du Katanga imita Léopoldville.

Mais, dès 1962, toutes les Assemblées provinciales se trouvèrent dans l'impasse, à cause des intérêts personnels exprimés derrière des fonctions parlementaires, ce qui, contre l'intérêt général, a paralysé leur fonctionnement. La conséquence de cette situation a été la perte de prestige de ces institutions élues.

Les relations n'étaient pas non plus au beau fixe entre l'administration et le secteur politique. Contrairement au secteur politique perturbé et désorienté, l'administration était un des secteurs les plus stables pendant la période coloniale, où ses fonctionnaires avaient été tenus en dehors de la politique, et représentaient une couche relativement satisfaite⁷⁶. Mais les turbulences des politiciens, dès l'indépendance, finirent par les déconcerter. Il en fut de même des universitaires de la jeune génération qui devaient embrasser la carrière dans l'administration. Ils étaient mécontents du fait que les politiciens formés sur le tas occupaient les premières places et les reléguaient au second rang. Il en a résulté un conflit permanent entre l'administration et les tenants du pouvoir politique.

L'administration accusait les députés d'exciter les populations contre les agents de l'administration, d'inciter les masses à la désobéissance civique et de confondre les fonctions législatives et les fonctions exécutives. Dans ce dernier cas, on a vu plus d'une fois les députés réquisitionner des policiers ou des gendarmes pour déloger des administrateurs de territoire qui n'exécutaient pas leurs désirs et volontés souvent illégaux. En réaction, les agents de l'administration usaient de leurs prérogatives pour saper l'action des députés. Ils interdisaient à certains députés de se déplacer à l'intérieur du pays et mettaient tout en œuvre pour décourager les meetings politiques.

⁷⁵ *République du Congo, Etat de Léopoldville*, Compte rendu analytique 1960, ronéotype, pp. 755-761.

⁷⁶ STENGERS, J. Traitement, Grèves et politiques d'austérité, *Etudes Congolaises*, II, n° 5, 1962, p. 29.

Enfin, le grand mal dont a souffert le secteur politique sous la Première République a été l'absence de contacts, d'une part entre les gouvernants et les gouvernés et, d'autre part, entre les partis politiques et les masses, tant rurales qu'urbaines, parce que les sources du pouvoir, partant d'enrichissements rapides quoique illicites, se trouvaient concentrées dans la capitale et non dans les provinces. La conséquence fut que le peuple s'est senti frustré. La masse et l'élite non politique réclamèrent dès lors un changement radical d'attitude des politiciens qui ne s'occupaient nullement d'eux. Cette frustration se traduisit d'abord par l'apathie, par une sorte de démobilisation sociale. A la longue, elle prit des formes virulentes à la suite de la cristallisation des haines entre des groupes ethniques et tribaux et entre des couches sociales aux intérêts et objectifs diamétralement opposés.

Il reste également établi que le sentiment d'aveu sur toutes les difficultés rencontrées dans la période de 60 à 65 par les partis pour s'implanter dans les milieux ruraux ainsi que sur l'utilisation des méthodes peu ou pas du tout légales par plusieurs militants lors de la campagne électorale, prouvent que la masse n'était pas formée politiquement, comme il se devait pour participer aux jeux politiques de type occidental.

Or, dans l'histoire, il existe une sorte de dialectique de va-et-vient qu'on peut facilement reconnaître de telle manière que lorsque l'on constate qu'il y a effectivement crise, il se manifestera simultanément une volonté de dépassement pour adopter une politique nouvelle en vue de juguler la crise.

Conclusion

Le regard sur la période qui a précédé la Deuxième République nous permet d'aboutir aux observations suivantes : L'Etat Indépendant du Congo fut gouverné sur le mode autoritariste. Les agents du roi constituaient une autorité publique

puissante qui ne tarda pas à recourir à la répression pour domestiquer les indigènes. La situation sociale des autochtones ne constituait pas au départ une préoccupation pour l'administration. Mais progressivement, elle a intégré des projets sociaux allant dans le sens du bien-être collectif.

La colonisation a continué d'abord dans la ligne tracée par l'Etat Indépendant du Congo. Elle a utilisé les mêmes moyens que ceux utilisés dans l'Etat Indépendant du Congo mais dans un environnement international qui s'est modifié progressivement, entraînant le Congo dans son courant. La perspective de la colonisation change aussi d'orientation pour prendre, petit à petit, une définition favorable aux indigènes. La colonisation est désormais définie comme une œuvre de "civilisation". Cette vision pousse l'Eglise à prendre une ligne de conduite conséquente qui l'écarte des visées d'exploitation que les coloniaux tentent de garder tant bien que mal. Elle crée des écoles pour instruire la jeunesse congolaise et les hôpitaux pour assurer la santé de la population. Ainsi naît l'élite politique congolaise et avec elle le début de l'exigence de l'indépendance. Cette exigence se confond aussi avec celle de la dignité humaine. Car, durant la colonisation, le colonisateur utilisait des moyens humiliants - par exemple - le fouet - pour pouvoir faire exécuter ses ordres. Il se créa ainsi, dans la précipitation, des partis politiques, et des mouvements de revendication de toutes sortes. Mais, une chose est certaine, la jeune élite politique du pays n'était pas préparée à assumer des responsabilités politiques de cette envergure et à affronter des crises politiques inévitables.

La Belgique accorde l'indépendance dans une situation des plus confuses. L'on pourrait croire qu'ici s'effectue également un acte qui est équivoque. La passation de pouvoir semble s'inscrire entre la colonie et les leaders politiques congolais plutôt qu'entre la Belgique et le Congo. Une erreur d'interprétation possible dans le chef des jeunes leaders congolais serait qu'ils ont reçu le pouvoir de la Belgique. Dans cette vision, ils n'ont plus de compte à rendre ni à la Belgique ni aux citoyens congolais, mais ils vont se croire des autorités suprêmes. Quelques

mois après l'indépendance, le pays sombre dans des crises politiques qui étaient déjà prévisibles et qui émanent entre autres de la manière dont les jeunes politiciens congolais semblent comprendre leurs statuts. Cette conception du pouvoir trouvera son expression ultime dans la Deuxième République. Les libertés réclamées par l'élite politique vont tourner contre l'épanouissement du peuple congolais. Le pays est divisé en plusieurs provincettes, une crise interminable s'installe entre le Président et le Premier Ministre. Cette crise conduit le Président à s'appuyer sur l'armée nationale congolaise à qui il donne un chef suprême en la personne de Joseph Désiré Mobutu. Quelques jours après son élévation à ce grade, Joseph Désiré Mobutu renverse le régime et devient Président de la République.

Nous pensons cependant que, si la Belgique avait préparé les fonctionnaires congolais en les initiant à la gestion de l'Etat, en leur accordant progressivement les postes de responsabilité et de commandement, - dans la politique ou dans l'armée, - les maux déplorés lors de l'accession du pays à l'indépendance n'auraient probablement pas eu lieu. Car, si l'Etat exige des gouvernants responsables, ceux-ci ne peuvent rien faire s'ils ne sont pas épaulés par une administration capable. Or, l'Etat belge a transmis au Congo des bureaux et non des administratifs. Dès lors qu'ils sont partis, on avait élevé n'importe qui à n'importe quel grade. Ils auraient donc dû former les gens.

La situation coloniale justifie d'une certaine manière l'avènement de ce que la Deuxième République a appelé, la « démocratie à l'africaine ». en reconsidérant la situation coloniale d'une manière globale, elle se distingue par une occupation non seulement géographique de l'espace, mais aussi et surtout mentale. Aussi, dit-on, la colonisation mentale est la plus insidieuse parce qu'elle détruit les capacités d'un peuple de s'affirmer, de se conférer une identité en tant que peuple et cautionne par-là leur démission face aux enjeux majeurs de l'existence.

La colonisation a été pour nous également le symbole d'une réduction ontologique, c'est-à-dire, l'assimilation de l'homme noir à un singe doté d'une

déficience génétique. Elle a, par ailleurs, développé une politique paternaliste impliquant soumission de la colonie à la métropole ; politique qui a cautionné le parasitisme qui a eu pour résultat de désintégrer la pratique et la solidarité africaine.

Ces éléments accumulés légitiment une pratique dite démocratie à l'africaine comme tentative de relever le défi de l'aliénation et de la soumission en proclamant : l'Afrique aux Africains ; la démocratie à l'africaine. La philosophie de la différence que connote cette pratique conduit à une politique de réhabilitation de l'homme noir, à l'avènement de la conscience africaine et à une gestion autonome de la société.

On ne peut terminer cette conclusion provisoire sans relever ce qui suit : bien que notre étude ne consiste pas à faire une analogie entre le mode de gestion de l'espace politique pendant la colonisation et après la colonisation, une chose est certes vraie : le mode de gouvernement mis en place par les Belges a influencé le régime Mobutu. Celui-ci s'est servi des mêmes méthodes pour légitimer son régime par la politique de l'authenticité, régime qui a été défini en termes de recours aux valeurs ancestrales c'est-à-dire aux traditions ancestrales jugées positives. En cela, on voit la récusation de mode de gouvernement mis en place par des Belges.

En réalité, il y a prolongement de ce mode de gouvernement par le fait que le recours aux valeurs ancestrales s'est avéré quasiment difficile. Par conséquent, le recours à l'authenticité fut une juxtaposition d'un mode de gouvernement belge (la Constitution du pays s'inspire de celle de la Belgique, de la France et de l'Angleterre) et de traditions africaines.

En plus des acquis de la Constitution, le système-Mobutu, après la colonisation, a repris la politique paternaliste belge qui, par la conjoncture historique, a fait du chef de l'Etat le Père de la Nation ; de l'Etat zaïrois, la grande famille réunie au sein du Mouvement Populaire de la Révolution. Ici, nous devons relever que la répression et la personnalisation du pouvoir se passent comme sous

l'époque léopoldienne. Les mérites ne comptent pas pour toute promotion dans l'administration, mais plutôt les faveurs du chef ; il y a donc patrimonialisation du pouvoir.

Cette politique paternaliste adoptée par la Belgique vis-à-vis du Congo a maintenu ce dernier dans un rôle d'enfant protégé par son père. Mobutu, l'appliquant à sa manière, affirmera qu'il n'y a pas de problèmes politiques au Congo, car tout le monde est d'accord avec lui, et cela pour justifier son parti unique ; car il considère que les Congolais sont des enfants, comme autrefois sous la colonisation, et doivent donc s'aligner derrière lui.

Si le protectionnisme belge avait pour enjeu la conservation du marché local, par contre la politique protectionniste d'après la colonisation a eu pour conséquence l'irresponsabilisation de tous les cadres. Celle-ci a débouché sur les blocages qui n'ont pas permis au pays de décoller. Seul le chef connaît, seul lui peut décider : c'est cette paralysie instituée par le système qui explique largement les maux dont ce pays souffre encore à ce jour.